

LA LETTRE DU 18 JUIN *Le combat de l'avenir*

Vingt-sixième année – n° 206 – avril 2018 - *Président-fondateur : Jacques Dauér - Président d'honneur : Luc Beyer de Ryke*

Siège social : 4, rue Raymond-Queneau, 75018 Paris – **Rédaction et courrier**: Boîte postale 48, 94700 Maisons-Alfort et acadgaul1@free.fr – Directeur de la publication : Georges AIMÉ – *Les textes reçus non publiés ne sont pas retournés à leurs expéditeurs ; les articles doivent nous parvenir dans la première semaine du mois, ils engagent la seule et unique responsabilité de leurs auteurs – Publication diffusée via la toile. Dans le cadre de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les utilisateurs de cette lettre d'information disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression concernant leurs données personnelles. Ce droit peut s'exercer en nous envoyant votre demande par voie postale ou par courriel (adresses ci-dessus).*

Tous nos articles sont sur www.academie-gaullisme.fr



LA NATION ET LE SOCIAL, *général ou simple exécutant*

par Georges AIMÉ

Le concours que nous avons lancé dans le dernier numéro de *18 Juin* relève de la volonté de vous faire réagir. Pourquoi ? Parce qu'il nous semble que dans la période étrange que nous vivons une apathie générale s'est installée. En témoigne les très fortes abstentions aux différentes élections partielles et surtout le manque total de réaction devant ce qu'il est convenu d'appeler une espèce de monarchie, pour ne pas dire une autocratie.

Ce que peut dire ou vouloir le Peuple n'a pas d'importance. Peu importe que les décisions soient importantes ou non. Ainsi en va-t-il pour la limitation de vitesse à 80 km/h ou le soutien apporté au psychorrigide maire de Paris dans sa reconquête des berges de la Seine. Ou, plus grave, au fait de faire supporter à une classe moyenne qui n'a pas les moyens d'être une exilée fiscale l'essentiel de l'impôt, de déclarer aux retraités qu'ils doivent s'estimer heureux de toucher une retraite ! Tout cela à l'aide d'ordonnances qui n'ont pas lieu d'être dans une Chambre des députés sans opposants !

De plus, tout cela s'accompagne d'un mépris assumé. Ainsi, comme l'ultralibéralisme est l'alpha et l'oméga de ce pouvoir on signe avec entrain et joie des traités d'échanges commerciaux pour des produits dont on ne peut garantir la qualité puisque l'on ne peut suivre leur traçabilité. Que fait-on alors lorsque l'on ne peut dire aux Français qu'ils risquent de ne pas manger très sain ? Eh bien ! on fait déclarer à son ministre de l'Environnement en visite au salon de l'Agriculture « qu'il faut manger bio ! ». Et hop le tour est joué !

Vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes est une chose assez courante. Nous prendre pour des crétins en est une autre ! À qui fera-t-on croire que la suppression de la taxe d'habitation pour un certain nombre de foyers ne sera pas supportée par ceux qui paieront ladite taxe ? À qui fera-t-on croire que le désengagement de l'État dans les territoires ne sera pas supporté par les contribuables puisque ce sont les collectivités territoriales qui en auront la charge ? Les exemples pourraient être multipliés à l'infini.

SOMMAIRE – Pages 1 et 2 : Georges Aimé, *La Nation et le Social, général ou simple exécutant* – Page 3 et 4 : Pierre Chastanier, *Avions, trains, cars, covoiturage* – Pages 5 et 6 : Marc Dugois, *Naissance, vie et mort de la richesse naturelle* – Pages 7 et 8 : Alain Dumesnil, *Laïcité* – Pages 9 et 10 : Hélène Nouaille, *Cevipof : des Français défiant, mais pas si résignés* – Pages 11 et 12 : Christine Alfarge, *L'indépendance, entre souveraineté et liberté des peuples* – Pages 13 à 20 : Paul Kloboukoff, *Mieux vaut moins de réformes, mais de bonnes réformes* – Pages 21 et 22 : Concours pour l'**« Appel du 18 juin 2018 »** – Page 23 : Bulletin inscription dîner-débat du 10 avril présidé par Christian Hervé, thème : « *L'intégrité et l'éthique de responsabilité en recherche* » – Page 25 : Bulletin inscription dîner-débat du 15 mai présidé par Jean-Didier Vincent, thème : « *La disparition de l'Homme est-elle inévitable ?* » – Page 27 : Bulletin inscription dîner-débat du 6 juin présidé par Pierre-Marie Lledo, thème : « *Où en est le cerveau ?* »



Alors que faire ? Devant le vide sidéral laissé par une opposition liquéfiée où aller chercher les idées neuves propres à véritablement rassembler au moins 65 % des Français ? Attendre l'Homme providentiel risque d'être long.... ! Ne rien faire c'est prendre le risque du chacun pour soi, à l'image de ce que l'on peut voir dans les pays d'Europe faisant partie de la même alliance que la France. Les risques nous les connaissons pour en avoir beaucoup soufferts dans le passé.

Tous ceux qui aujourd'hui ont une sensibilité gaulliste devraient agir pour développer et mettre en œuvre ces deux idées simples que sont La Nation et le Social.

C'est à partir de l'idée de Nation que l'on peut fédérer les composantes d'un Peuple et renvoyer au folklore où aux convenances personnelles les communautarismes et les religions et faire taire leurs prosélytes. C'est à partir de la Nation que l'on peut construire l'Europe. L'Europe des Nations avec les peuples. Pas l'Europe des ultralibéraux et de leurs supplétifs les technocrates, qui n'imaginent même pas que les peuples peuvent eux aussi penser et vouloir qu'on les respecte.

Une Nation ne peut se construire sans le Social. Une Nation ne peut laisser pour compte une partie de ses citoyens. La richesse produite par la Nation doit être partagée ! Il convient donc de revisiter l'idée gaullienne de la Participation, l'association capital-travail. Il n'est pas supportable que certains dirigeants gagnent en un mois ce qu'un de leurs ouvriers ou employés met une vie à gagner. Il n'est pas supportable qu'un salarié ne soit qu'une courbe dans un « Power Point » ou une « variable d'ajustement ».

Une Nation évoluée ne saurait supporter qu'un type qui tape dans un ballon ou qu'un saltimbanque exilé fiscal, qui n'ont

rien apporté au développement de l'Humanité soient élevés au rang de demi-dieu ou d'idole nationale.

L'ultra-libéralisme à tout à gagner qu'il en soit ainsi. Cela ne date pas d'hier... « *Panem et circenses* », du pain et des jeux ! Son pire ennemi est la Nation, seule la Nation est capable de s'opposer aux multi nationales apatrides. De là toutes les tentatives dans les traités pour que le droit commercial propre à certains grands groupes soit opposable au droit national. De là toutes les tentatives pour uniformiser et niveler par le bas le droit social – quand il existe – partout dans le monde.

Depuis le temps que je dis et écris qu'à force de livrer du « prêt-à-penser » au Peuple, de l'abreuver de stupidités télévisuelles et/ou de lui bourrer le crâne de faits-divers sans importance nos dirigeants se réveilleront la révolte sous leurs balcons... il sera trop tard. Mon vieil ami Jacques Dauer appelait cela la « Révolte des Modérés ».

Notre Président n'a pas encore compris cela (accordons-lui encore un peu de temps). Certes, quelques-unes des réformes entreprises répondent à l'attente de certains (diminution du nombre d'élus, réduction du nombre de mandats, réforme de la SNCF, etc.) mais les réformes essentielles n'ont pas été entreprises, en particulier celles citées ci-dessus : la Nation et le Social.

Continuer à ignorer l'une et l'autre et le retour de bâton sera terrible. Pourtant l'occasion est donnée à Emmanuel Macron de laisser une trace dans l'Histoire. Sans opposition, sans contre-projet gouvernemental il devrait en profiter pour revivifier ces idées toujours d'actualité et non se fondre dans le moule de l'ultra-libéralisme qui ne le fera jamais général mais simple exécutant. ■



AVIONS, TRAINS, CARS, COVOITURAGE...

par Pierre CHASTANIER

22 mars : grève de la SNCF. Une date qui nous en rappelle une autre, celle du mouvement lancé à Nanterre le 22 mars 1968 par l'ineffable Daniel Cohn-Bendit. Il y a tout juste cinquante ans !

Il paraît que les Français sont favorables à la suppression du statut des cheminots.

Pas étonnant au pays de l'Égalité qui refuse de voir d'autres inégalités infiniment plus choquantes et qui en veut à la SNCF (et à ses innombrables retards) qui les considère comme de simples « usagers » et non comme des « clients ».

Ce n'est pourtant pas le malheur des uns qui fera le bonheur des autres même si, « fake news » à l'appui, on continue à diffuser des informations obsolètes comme la fameuse « prime de charbon » disparue en 1974 ou la « prime pour l'absence de prime pour les cheminots sédentaires » qui n'a jamais existée !

Les problèmes que connaît la SNCF à l'heure de l'ouverture à la concurrence, sont d'une bien plus ample nature que celle sur laquelle cherche à nous focaliser le Gouvernement : le statut des cheminots !

Endettement massif, gestion de lignes n'ayant plus aucune rentabilité, concurrence tarifaire des avions « low cost », sécurité du réseau insuffisamment entretenu, s'opposent à d'autres considérations qui doivent aussi être prises en compte : continuité des moyens de communication pour tout le territoire, tarifs adaptés aux différents publics, souplesse des

transports par car, nouveaux modes de circulation comme le covoiturage...

Pour prendre en compte toutes ces données et proposer une véritable politique des transports il faut ouvrir un débat éclairé qui ne se résume pas à des propos de « Café du Commerce ».

Un exemple : nous regrettons tous bien sûr de voir nos routes encombrées de poids lourds de plus en plus gros et de plus en plus nombreux.

Mais la vraie question n'est-elle pas : *Pourquoi le transport routier gagne-t-il du terrain alors que le transport ferroviaire est en perte de vitesse ?*

La différence de salaires entre les routiers des différents pays de l'Union européenne fait des ravages sur les routes. Avec la pratique du « cabotage » qui autorise un camion à circuler d'un pays européen à un autre de nombreuses sociétés françaises ont mis la clé sous la porte, ou se sont délocalisées dans les pays où les salaires sont bas (Roumanie, Slovaquie, Pologne...).

Les véhicules utilitaires légers (VUL) traversent toute l'Union européenne, quasiment sans contrôles et rendent le transport routier infiniment plus compétitif que le train. On fait voyager de moins en moins de matières premières et de plus en plus de produits finis, avec des origines et des destinations multiples et les opérateurs routiers, contrairement au secteur des chemins de fer, ont su prendre en compte à temps cette nouvelle dimension.



Il est difficile de faire mieux que la flexibilité des camions face à des trajets en train chers et peu sûrs quant au délai de délivrance de la marchandise. De plus, la taxe sur les poids lourds qui devait contribuer à un report de la route vers le rail et l'eau, en finançant la modernisation des transports ferroviaires et fluviaux a été abolie par Ségolène Royal sous la pression populaire et il faudrait aujourd'hui investir des milliards que nous n'avons pas pour augmenter la vitesse des trains, améliorer les technologies, consacrer une partie du réseau aux trains de marchandises.

Ce ne sera sûrement pas pour demain !

Certes, il faut désenclaver le territoire et proposer aux Français des solutions acceptables pour circuler dans nos provinces. Les cars en sont une d'autant que leur taille peut être adaptée à l'importance statistique du trafic.

Le financement du covoiturage pourrait en être une autre. À partir de plateformes de rencontre dans chaque village, la délivrance de tickets de transport subventionnés achetables sur Internet par les

« voiturés » favoriserait ce mode économique de déplacement.

De même la création de parkings de dissuasion à l'entrée des grandes villes accompagnée d'un péage pour les non-résidents dont seraient exonérées les voitures transportant trois passagers et plus et d'un développement des transports en commun désengorgerait significativement nos agglomérations.

Le développement de pistes cyclables plus sûres et d'aires de stationnement plus nombreuses assorti d'une identification par carte des conducteurs en vue de diminuer les dégradations apporterait aussi une certaine contribution aux déplacements.

Enfin, demain la voiture autonome qui permettra de travailler pendant les trajets et supprimera les conduites dangereuses facilitera aussi la fluidité du trafic.

Des trains donc, OUI mais pas n'importe où, pas à n'importe quel prix, et si possible dans une concertation sérieuse entre État, Régions, SNCF et cheminots et non un affrontement monté en épingle par les uns et par les autres ! ■

2018 - BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie du Gaullisme – BP 48 – 94700 Maisons-Alfort

Nom et prénom _____

Rue, boul., avenue, impasse, autre _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone fixe _____ - Téléphone portable _____ - Courriel _____

Cotisations : ___ x 35 € (plus de 25 ans) / ___ x 16 € (moins de 25 ans) / ___ x 39 € (couple) / à partir de ___ x 75 € (membre bienfaiteur)



NAISSANCE, VIE ET MORT DE LA RICHESSE NATURELLE

par Marc DUGOIS

La richesse est ce que l'homme trouve beau ou bon et elle est matérielle quand elle est palpable. Elle est le regard satisfait que l'homme porte sur sa production ou sur celle de la nature.

Mais comme tout ce qui est humain la richesse naît, vit et meurt et comme pour tout ce qui est humain, nous nous intéressons plus à sa naissance dont nous nous réjouissons qu'à sa mort que nous redoutons mais que nous feignons d'ignorer. La science économique, oubliant dogmatiquement qu'elle marche sur deux pieds, néglige volontairement la mort de la richesse, ce qui rend les économistes inefficaces et inutiles, voire dangereux quand on les écoute ou quand ils déforment des étudiants.

La mort de la richesse est pourtant la plupart du temps programmée. Soit elle est immédiatement consommée comme l'alimentation ou le conseil, soit c'est son obsolescence qui est programmée, soit elle est volontairement détruite par des bombardements, par des saccages ou par des grands projets à la Haussmann. Elle peut encore être accidentellement détruite par des incendies, des tempêtes ou des séismes. Reconstruire un château sur un château, une église sur une église, une ville sur une ville, est une constante humaine car le lieu primitivement choisi l'a toujours été pour de bonnes raisons. Cela fait naître une richesse nouvelle qui constate la mort de l'ancienne. Quand une civilisation se croit vivante, elle n'a cure de la destruction car pour elle la richesse créée est plus belle que la richesse détruite et elle se croit donc plus riche. C'est lorsqu'elle a un peu honte de ce qu'elle crée, lorsqu'une civilisation est fatiguée, qu'elle regrette les richesses détruites et qu'elle ne construit plus que pour l'immediateté tellement elle a peur du futur, c'est à ce moment qu'elle se met à admirer les vestiges de ce qui a été détruit comme le mur des lamentations, dernier vestige du deuxième

temple à Jérusalem ou à en vénérer ce qui a été conservé comme ses cathédrales, ses pyramides, ses dolmens, ses stupas ou ses châteaux.

C'est au travers d'une vision peu claire de la richesse matérielle que l'on voudrait aussi durable que la richesse intellectuelle que nous devons étudier le rapport entre la richesse matérielle et l'argent. Ce rapport est à la base de toute la science économique.

La richesse est un regard subjectif sur l'efficacité du travail humain alors que la monnaie est un véhicule concret, objectif et chiffrable de ce même travail humain. Mais si le lien entre richesse et argent est individuellement très bien compris, il est généralement beaucoup plus mal perçu au niveau global. La richesse matérielle se fait pourtant reconnaître comme richesse parmi les productions par son échange avec de la monnaie qui est une autre fabrication humaine précédemment reconnue comme une richesse par un groupe donné.

Monnaie et richesse aborde le même concept, la monnaie l'aborde quantitativement quand la richesse l'aborde qualitativement.

La monnaie étant un véhicule de l'énergie humaine que le groupe juge avoir été bien utilisée, elle mesure quantitativement une autre expression de l'énergie humaine bien utilisée d'après le groupe, à savoir sa richesse matérielle. La richesse matérielle d'un groupe et la quantité de monnaie, recouvrent donc toutes les deux le résultat de l'énergie humaine que le groupe juge avoir été dépensée intelligemment. Elles sont par définition identiques et la **quantité de monnaie en circulation dans un groupe doit donc correspondre à la quantité de richesse matérielle vivante**. Elle doit augmenter quand le groupe pense s'être enrichi, elle doit diminuer quand le groupe pense s'être appauvri.



On peut imaginer qu'à l'introduction d'une monnaie dans un groupe, on a évalué en la chiffrant la richesse matérielle de chacun, on a tout additionné, on en a tiré un chiffrage de la richesse collective du groupe sans oublier de chiffrer ce qui appartenait à la collectivité. C'est alors qu'on a fait une image de cette richesse, une image du travail déjà effectué, son double avec une matière rare, pérenne, transportable et divisible. Au départ les membres du groupe ont des biens, le groupe a des biens et de la monnaie. Le groupe, appelons-le l'État, ne garde alors que la monnaie correspondant à ses biens propres et distribue à chacun la monnaie équivalente à ce qu'il possède déjà, beaucoup à celui qui a beaucoup, rien à celui qui n'a rien. L'introduction de la monnaie ne change en rien la propriété des uns et des autres et celui qui n'a que son travail à vendre, voit simplement devenir concret le fruit de son effort. A la création de nouveaux biens reconnus comme richesse, le groupe augmente la monnaie, à la mort de ces biens, le groupe diminue la monnaie.

La bonne quantité de monnaie qui doit rester en permanence le chiffrage par le groupe de sa richesse matérielle du moment, dépend donc de cinq facteurs. Trois sont évidents, sa création (augmentation de la quantité de monnaie en circulation), sa circulation (sa capacité à reconnaître plusieurs fois de la richesse) et sa destruction (diminution de la quantité de monnaie en circulation). Deux le sont moins mais ont autant d'impact, sa consommation (on consomme de la monnaie en détruisant des richesses) et sa dissimulation (l'épargne).

Une première réflexion s'impose suivant que la monnaie est déjà perçue comme une richesse en soi comme l'or ou l'argent ou qu'elle n'est qu'un symbole comme le papier-monnaie ou l'argent virtuel. Dans le premier cas l'or ou l'argent fait partie de la richesse du groupe et la monnaie est une valeur reconnue pouvant par simple fonte redevenir richesse. L'inconvénient est qu'en frappant monnaie, on stérilise une partie de la richesse du groupe pour en faire de la monnaie, mais l'avantage est que le rééquilibrage entre richesse et monnaie est très facile

à faire. Pour garder l'égalité entre la monnaie et la richesse il suffit, si la richesse monte, de frapper de nouvelles pièces, et si elle descend d'en fondre. En revanche avec du papier-monnaie ou de la monnaie virtuelle, il n'y a que la confiance en ses fabricants qui garantit qu'il n'y aura pas plus de monnaie que de richesses, ce qui dévaloriserait malhonnêtement la monnaie.

Nous pourrons nous demander dans un prochain billet s'il n'y aurait pas un lien de ce type entre ces coïncidences constatées : La crise de la tulipe est arrivée au XVII^e siècle à la fin de la guerre ruineuse « des quatre-vingts ans » entre les sept provinces protestantes du nord des Pays-Bas et l'Espagne catholique ; le système de Law (que l'on prononçait Lasse) est arrivé au XVII^e siècle quand le régent n'arrivait plus à payer les guerres de Louis XIV ; les assignats sont apparus quand la République française se battait contre toute l'Europe; la catastrophe du mark de Weimar a suivi le défaite allemande de 1918 et le change flottant depuis 1971 n'a fait que constater l'échec des accords de Bretton Woods en fin de deuxième guerre mondiale sans faire le lien avec la fin catastrophique de tous ses prédecesseurs. Depuis 1971 tous les gouvernements occidentaux ont en plus inventé, pour plaire au peuple et garder le pouvoir, la notion de croissance économique qui justifierait qualitativement, mais évidemment pas quantitativement même si elle était réelle, la fabrication de monnaie. Tant que le peuple accepte de faire semblant d'y croire, il ne fait que laisser, toute honte bue, les drames de l'explosion à ses enfants. N'y aurait-il pas un lien avec le fait qu'il fait de moins en moins d'enfants et qu'il laisse la place ?

De tous côtés les petits maîtres abondent qui apportent leur solution miracle en évitant la question essentielle. Mais cette question ne pourra être sérieusement abordée que lorsque nous aurons reconnu que la richesse matérielle meurt comme elle naît et que la monnaie n'en est que l'image transportable aussi volatile qu'elle. Ce n'est pas du tout ce qui est enseigné dans nos universités. ■



LAÏCITÉ

par Alain DUMESNIL

Chaque jour, l'ensemble de la presse, le monde politique et législatif, les associations cultuelles nous expliquent avec acharnement la façon « correcte » de comprendre le mot « laïcité ». Quel est leur but ? D'autant qu'ils sont tous différents !... Je comprends de moins en moins cette volonté à vouloir me faire modifier mon comportement, ma façon d'être et le mode de vie qui m'a été enseigné.

Je ne comprends toujours pas que ce qui m'a permis depuis bien des années de vivre avec et près de l'autre, en harmonie, sans chercher à connaître son jardin secret, à la recherche permanente de ce que sa différence pouvait m'apporter, soit remis en question au nom de principes que seul des prosélytes du communautarisme et de l'intégrisme le plus obscurantiste veulent nous imposer.

Jusqu'à m'interdire de m'exprimer sur cette différence !... Je vais vous faire part de mon expérience, mais également de mes interrogations sur ce sujet, non en reprenant tout ce qui a été dit par les uns et par les autres et bien mieux que je ne pourrais jamais le faire, mais dans l'esprit de penser à la France qui mérite beaucoup mieux que tous ces débats vides de sens et qui n'intéressent que ceux qui les créent...

Mes interrogations sont les suivantes :

Ce qui fait partie des fondements de notre société française depuis que la France a compris bien avant les autres les dangers liés au mélange des genres, ô combien dangereux, entre le fait religieux et le fait politique. Ce fondement doit-il être modifié ou bien voire même aboli ? Les minorités qui composent notre Pays sont-elles plus importantes que la Nation française ?

Je veux bien comprendre que dans une époque où le passé ne sert plus à rien - totalement « ringard » diraient certains - qu'il faille absolument faire place à un avenir composé de nouveaux principes, mes propos soient

perçus comme vides de sens et prononcés dans le désert...

Durant plus de trente ans, j'ai participé activement, comme bien d'autres, à la résolution des problèmes concernant tout ce qui pouvait être créateur de tensions entre les hommes, entre les cultes, entre les pays et entre les « communautés »...

Pour en arriver là, me direz-vous, beau résultat...

Aujourd'hui, j'aimerais tout simplement que nous retournions à nos fondamentaux. Eux seuls sont la solution pour résoudre tous nos maux...

Cela n'est possible qu'avec l'aide et la compréhension de tous et de toutes...

Je m'adresse donc à tous ceux qui aujourd'hui veulent changer notre société et plus particulièrement au monde politique et au monde religieux...

Je m'adresse à vous tous car la France est un tout, une Nation et non une mosaïque de communautés comme certains voudraient qu'elle soit.

Il y a trente ans, jamais je n'aurais imaginé faire une telle demande. Je résidais alors dans une cité paisible et bourgeoise de la banlieue parisienne où chacun vivait en respectant l'autre et sa différence, sans se soucier de ce qu'était cet « autre », tout simplement en le respectant comme homme de bien.

Force est de constater que tout cela a disparu. Que font ces Élus pourtant conscients des dangers communautaristes ? Plus soucieux de leurs réélections que de faire respecter les valeurs de la République, au prix d'abandons remettant en cause les principes de notre laïcité ils ont pour nombre d'entre eux, toutes tendances confondues, laissé faire et n'ont jamais voulu admettre que cela allait détruire les équilibres de nos quartiers, puis de nos cités puis de notre Pays tout entier « La France ».



Le culte du « chacun pour soi » et de l'argent roi a été plus fort que tout.

Une minorité ce n'est pas la France, c'est une des composantes de notre Nation.

Les Pouvoirs publics pourtant conscients de ces dérives et de ces excès ont laissé et laissent faire... impuissants ou sans réelle volonté ?

La Police et la Justice se trouvent confronter à l'obligation de prendre des décisions en fonction de la tendance médiatique et/ou des instructions que leur donnent leurs hiérarchies... elles-mêmes soumises.

Savez-vous qu'en France, dans notre Pays, au sein de l'Union européenne, il existe des milices communautaires, parfois armées ? Lorsque l'on connaît la législation sur les armes dans notre Pays, on est en droit de se poser de légitimes questions. De plus, force est de constater qu'un certain nombre de ces milices qui chez nous ont pignon sur rue sont interdites dans nombre de démocraties de cette même CEE. Pourquoi en est-il ainsi ? La question reste posée et... la réponse se fait attendre !

Quant au Pouvoir religieux, il a la mémoire courte. Oublant ses responsabilités, ne contrôlant ou ne voulant pas contrôler ceux de ses adeptes qui veulent imposer leur certitude à ceux qui ne pensent pas comme eux. L'Institution passe avant la République !

Tous veulent toujours plus et aucun n'est prêt ou ne veut agir.

Depuis quelques années ma cité est devenue au fil du temps une zone de non-droit où les excès communautaires sont permanents. Si, pour votre malheur, vous dénoncez ces excès les réactions pour vous faire taire sont toujours les mêmes et d'une violence certaine.

Vous êtes forcément un anti ceci..., un anti cela..., un dangereux... En clair, un citoyen qu'il faut bâillonner, qui dérange. Il faut que vous en soyez convaincu et parfois on fait même appel aux Autorités et à la Justice de notre Pays pour cela !

Que faire ? Tout simplement redemander sans relâche aux hommes politiques et aux responsables religieux de prendre leurs responsabilités et d'assumer leurs rôles.

Les premiers doivent être les garants d'une laïcité qui n'a d'autre but que de faire vivre toutes les composantes de notre Nation en harmonie et dans le respect de tous. Leur seul but doit être l'unité nationale dans le strict respect de nos Institutions et des règles que nous nous sommes fixées à travers nos votes.

Les seconds doivent réservés leurs enseignements à la sphère privée à condition que ces enseignements ne nuisent pas et ne s'imposent pas à tous.

Arrêtons de privilégier les minorités. L'essentiel est la France, notre Pays.

Arrêtons de construire les murs qui divisent, isolent et marquent encore plus les différences...

Arrêtons d'enchaîner ceux qui osent s'exprimer...

Arrêtons le mélange des genres...

Je finirai par les paroles sages d'une amie, qui se reconnaîtra, « *Quand on sème de la haine dans le cœur des Hommes l'on ne récolte pas de l'Amour* ».

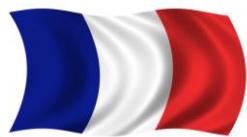
Vouloir trop protéger c'est exposer encore plus ceux qui dans leur grande majorité sont avant tout des Français et « fiers de l'être ».

La France a ses particularités, on a le devoir de l'aimer et de la respecter.

La laïcité dans son intégralité est l'un de nos principes fondamentaux. Nous n'avons pas à légiférer chaque jour pour en modifier le sens.

Je suis un Homme Libre et je ne sais si je pourrais encore continuer à Vivre libre dans ma cité ou même dans mon propre Pays, mais ce que je sais, c'est que l'esprit de Résistance qui m'anime sera toujours plus fort que tout...

La LIBERTÉ se mérite... ■



CEVIPOF : DES FRANÇAIS DÉFIANTS, MAIS PAS SI RÉSIGNÉS

par Hélène NOUAILLE (*)

Alors, ce « monde nouveau », annoncé par toutes les gazettes après les élections de mai dernier en France, est-il advenu ? Les Français ont-ils retrouvé confiance dans leur système politique, dans les hommes qui l'incarnent, dans leurs institutions – et dans ceux qui l'informent ? Quelque chose a-t-il changé qui permette de célébrer l'enterrement de « l'ancien monde » ?

Nous attendions avec impatience la dernière étude du CEVIPOF, parce que le centre de recherches politiques de Sciences Po, associé au CNRS, a l'avantage d'une vue sur la durée : il publie en effet chaque année depuis 2009 un baromètre de la confiance politique dont la neuvième vague vient de paraître. Les résultats sont à la disposition de tout un chacun (1). Avec les précautions d'usage : la marge d'erreur se situe entre 1 et 2,2 % sur un échantillon de plus de 2000 personnes interrogées en ligne du 13 au 26 décembre 2017. Et notre première réaction en feuilletant l'étude, bien illustrée de courbes en couleur, est à la surprise : rien n'a changé, rien, vraiment.

« *La défiance vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie augmente nettement* » (2). La page illustrée de graphiques est éloquente. De fait, si un Français sur deux seulement considérait en 2011 que la démocratie fonctionnait bien ou plutôt bien, ce qui pouvait inquiéter, deux sur trois (72,5 %) avaient retrouvé le moral en janvier 2016. Depuis, la courbe dégringole. Elle perd d'ailleurs 8,6 points entre janvier 2017 et janvier 2018 pour atteindre 62,3 %. Et l'opinion des sondés ne change guère sur un point : huit sur dix (82,5 %) pensent que les responsables politiques ne se préoccupent peu ou pas du tout d'eux. Pour autant se désintéressent-ils de la politique ? Pour un sur deux ou quasiment (47,8 %), c'est fait, trois point de plus qu'en 2011 – et qu'en 2017. « *Les périodes pré-présidentielles (2011 et 2016) présentent de relatifs sursauts d'intérêt.* » Et encore, très intéressant pour le coup, par rapport aux offres politiques : « *on observe une poursuite de l'érosion des positionnements à gauche ou à droite depuis plusieurs années pour atteindre des minima en 2017 : 18 % se situent à gauche (moins huit points depuis 2009), 19 % se situent à droite (moins quatre points)* ». Les positionnements aux extrêmes diminuent aussi depuis 2015.

Et pourtant, en démenti à tous les commentateurs qui voient l'avènement d'un centrisme fédérateur sur le modèle Giscard d'Estaing : « *Le positionnement centriste quant à lui ne profite pas de l'élection d'Emmanuel Macron* ». 13 % se déclaraient au centre en 2011, 11 % en 2017, 10,9 % en 2018. Les chiffres montrent une autre envolée : « *le positionnement ni à gauche ni à droite continue de s'accentuer depuis 2012* » - nous en sommes à 34,4 % en 2018 contre 25,5 % en 2012. Ce qui ne veut nullement dire que les sondés se sentent « en même

temps » à droite et à gauche. « *En 2017, la possibilité de se positionner à la fois à droite et à gauche a été proposée aux répondants et a été choisie par 4 % d'entre eux.* » Voilà un canard abattu en plein vol. 4 %, c'est très près du score de l'extrême gauche en 2018 (4,3 %).

Bien. Admettons que les Français fassent le constat que ce qu'on leur propose ne leur convient pas aujourd'hui. Mais ont-ils le sentiment que, pour les trois ans qui viennent au moins, gauche et droite peuvent apporter des solutions ? Non. Et ça s'aggrave en 2018 (3). En 2011, ils étaient 15 % à avoir confiance dans la gauche – avec une remontée spectaculaire à 27,3 % en 2013. Mais ils ne sont plus que 12 % en 2018, une chute de 2,6 points sur 2017. A droite ? Guère mieux : 22,9 % en 2011, 15,3 % en 2018, en chute de 6 points sur 2017. En revanche, les pourcentages de ceux qui ne font confiance ni à la droite ni à la gauche s'envolent : 69 % cette année, six points de plus qu'en janvier 2017. Maussades, les Français – et leur confiance dans les responsables de leurs institutions s'en ressent. Des plus appréciés traditionnellement, leurs maires, aux moins aimés, leurs députés, tout le monde s'écroule. Les maires perdent près de dix points depuis 2011 (de 66,6 % à 55,8) en recul encore sur 2017 (9,7 points). Les députés, qui étaient appréciés en 2011 par la quasi moitié des Français, ne trouvent plus qu'un gros tiers (35,1 %) pour leur faire confiance. Et les dernières législatives n'ont rien arrangé : nos élus du « monde nouveau » ont perdu plus de 9 points sur 2017. Ils occupent la dernière place, après les conseillers généraux ou départementaux, à peine au-dessus des députés européens (25,9 %). Un score, un désamour, qui devraient poser question. Ajoutons que le Gouvernement gagne péniblement 2 points sur 2017 (30 %), que l'Assemblée nationale en perd logiquement treize (29 %), le Sénat quinze (29 %), l'Union européenne six (32 %). Avec une surprise, tout de même : l'institution présidentielle elle-même perd un point (33 %). En corrélation avec le taux de participation au second tour de la présidentielle, certes élevé, près de 75 %, mais le plus mauvais de la V^e République ? Emmanuel Macron gagne, pour lui, onze points sur son prédécesseur (36 %), François Hollande, en forte disgrâce en fin de mandat.

Même constat pour les institutions auxquelles les Français sont traditionnellement attachés – nous y cherchions pourtant une raison d'optimisme : les hôpitaux gardent la corde, (84,4 % de confiance en 2011, 76,8 en 2018) bien qu'en baisse de plus de 7 points. La police est en hausse de 8 points sur 2011, mais en chute de près de 6 points sur 2017 (72,4 contre 78,3). Et l'armée ? L'armée visible dans les rues, l'armée qui les protège ? Elle perd sept points sur 2017, plébiscitée à 75 % tout de même. La Sécurité sociale elle-même, objet de toutes les inquiétudes pendant la présidentielle, perd six points (61 %) sur



2017. Quant au reste, la bérézina se confirme : de l'église catholique (moins 7 points, 43 %), aux grandes entreprises publiques et privées (42 et 40 %, moins 4 et 3 points), des syndicats aux banques (27 % pour chacun, moins trois et moins deux points). La Justice échappe au désamour – si l'on peut dire : elle reste à l'étalement à 44 %. L'école – l'avenir des enfants – est en berne : elle perd huit points sur 2012 avec 65 %. Et qu'on ne nous dise pas que la « société civile », représentée par les associations, va sauver le monde : elles chutent, à 63 % de quatre point sur 2017 et de six points sur 2012.

Puis il y a les derniers, les honteux : les médias (24 %, à l'étalement, 1 % seulement leur font « tout à fait confiance ») et les partis politiques, qui atteignent l'abîme : 9 % de confiance, moins 2 points sur 2017 – moins d'un Français sur dix ! Avec un corollaire déshonorant : 71 % des sondés estiment que « les élus et les dirigeants politiques français sont plutôt corrompus » (p. 55 de l'étude (1)). Notons que l'ensemble des médias commente très peu l'étude : et ne parle en aucun cas, même en cherchant bien, du score désastreux que la presse réalise auprès des Français. Avant de consulter les commentaires, ajoutons que nous regrettons l'absence d'un item « sondeurs » ou « instituts de sondage ». Le résultat ne manquerait pas d'intérêt. Une pudeur de gazelle pour la profession ?

Mais voyons : bien qu'elles s'intéressent plus à l'aspect politicien de l'enquête (de nombreuses pages de l'étude (1) sont consacrées à l'image des hommes politiques, au sort fluctuant), quelques analyses débusquent des ambiguïtés qui peuvent être pérennes. Pour Bruno Cautrès, chercheur CNRS au CEVIPOF, dont la courte vidéo est donnée par *Les Echos* (4), « On ne constate pas pour le moment ce choc de confiance dont Emmanuel Macron pense être le vecteur ». De plus, si les Français sont sensibles aux promesses tenues (+ 6 points), « le grand message d'Emmanuel Macron - je fais ce que j'ai dit - est loin d'être capté par l'ensemble des Français ». Leur rapport à la politique reste un rapport « de doute, un rapport de méfiance, voire un rapport de dégoût ». Pour Pascal Perrineau (4), professeur à Sciences Po, « Macron a été l'expression de la méfiance politique, mais il n'a pas su, depuis le mois de juin recréer de manière massive, et peut-être était-ce impossible, une nouvelle confiance politique ». Elle s'est « recréée uniquement autour de lui, mais elle n'irrigue pas le tissu des institutions locales, le tissu des grandes institutions nationales (...) ». Pourquoi ? Peut-être parce que le nouveau président « entretien une défiance qui l'a portée au pouvoir » en critiquant par exemple les corps intermédiaires (syndicats, etc.) ou les institutions locales. Au fond, commente Isabelle Ficek pour *les Echos*, « hormis l'exécutif, le niveau de confiance dans toutes les fonctions et institutions politiques chute, y compris dans celles de proximité (...). Une chute que le Cevipof explique, après une année d'élection, par une distance plus forte, mais aussi par « le discours ambigu » d'Emmanuel Macron sur l'*« ancien monde »*, sur des politiques qui ne suivraient pas leur programme après l'élection, sur des réformes non faites depuis des années.

Une chute, également, entraînée par le bouleversement politique de cette élection, des oppositions déboussolées, une perte de repères, des angoisses non levées sur l'avenir. Des angoisses, certes. Mais à y bien regarder, les Français râlent mais ne se résignent pas : par le vote (61% en hausse d'un point) ou autrement, ils savent jouer au chamboule-tout. Pour eux, à 57 %, la politique n'est pas une affaire de spécialistes : c'est la leur.

Concluons avec Anne Muxel (5), chercheuse pour le CEVIPOF, et avec son analyse des plus jeunes – de notre avenir, donc : « N'ayant connu que les crises sociale, économique, politique, qui taraudent la société française depuis une bonne trentaine d'années, les jeunes Français sont de fait porteurs d'une défiance globale qui déborde leur génération. Ils l'ont intégrée à nombre de leurs discours et leurs comportements en témoignent, entre indifférence et radicalité ». Pourquoi dans ces conditions titre-t-elle sa note « un fragile retour de la confiance dans les jeunes générations » ?

Parce qu'ils pratiquent, en dépit de tout, « une gestion optimiste de l'incertitude ». Et nous le ferons avec eux. ■

Notes :

(1) CEVIPOF, Janvier 2018, *Baromètre de la confiance politique, vague 9*
http://www.cevipof.com/rtefiles/File/noterech-08/Barometre_confiance_en_politique_vague9.pdf

(2) CEVIPOF, janvier 2018, Flora Chanvril, mathématicienne responsable des études statistiques, *L'état de la démocratie (2009-2017)*
<http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/tendances/Étatdespritetdemocratie/>

(3) CEVIPOF, janvier 2018, Flora Chanvril, *Les cercles de la confiance (2009-2017)*
<http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/tendances/confiances/>

(4) *Les Echos*, le 29 janvier 2018, Isabelle Ficek, *Baromètre de la confiance politique : un léger effet Macron dans un océan de défiance*
[https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301211461325-barometre-de-la-confiance-politique-un-leger-effet-macron-dans-un-ocean-de-defiance-2148980.php#xtor=EPR-8-\[18_heures\]-20180129-\[Prov\]_1050526](https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301211461325-barometre-de-la-confiance-politique-un-leger-effet-macron-dans-un-ocean-de-defiance-2148980.php#xtor=EPR-8-[18_heures]-20180129-[Prov]_1050526)

(5) CEVIPOF, janvier 2018, Anne Muxel, *Un fragile retour de la confiance dans les jeunes générations*
<http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/rapports/fragile/>

*Léosthène, Siret 453 066 961 00013 France APE 221E ISSN 1768-3289
Directeur de la publication : Yves Houspic (yhouspic@gmail.com)
Directrice de la rédaction : Hélène Nouaille (helene.nouaille@free.fr)
Copyright©2018. La Lettre de Léosthène. Tous droits réservés



L'INDÉPENDANCE, ENTRE SOUVERAINETÉ ET LIBERTÉ DES PEUPLES

par Christine ALFARGE

« *Le peuple est le seul sur lequel nous puissions compter pour préserver notre liberté.* »

(Thomas Jefferson)

Charles de Gaulle écrivait : « *Il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement, matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires.* »

Le Général de Gaulle adaptait ses orientations politiques selon les circonstances, la vocation qu'il reconnaissait à la France, le conduisait dans deux directions, il disait : « *Pour être elle-même, c'est-à-dire indépendante, elle devait garder les mains libres, mais pour être fidèle à elle-même, elle devait soutenir aussi une grande querelle ; son génie est d'éclairer l'Univers.* » Ainsi, le cheminement de sa pensée en termes d'indépendance, développait à la fois l'idée de souveraineté de la nation et la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« *Placés devant l'élévation et la légitimité de ses motifs d'action, écrira Pierre Lefranc sur le Général de Gaulle, ses interlocuteurs même les plus coriaces, jugés par l'opinion publique, ne pouvaient que céder. Il en fut ainsi des affaires les plus sérieuses concernant le Liban et la Syrie en 1941, Saint-Pierre-et-Miquelon en 1942, Madagascar en 1943, finalement de la défense de la souveraineté nationale contre l'Amgat (Gouvernement militaire allié des territoires occupés) lors du débarquement de 1944. N'oublions pas aussi la défense de Strasbourg en 1945, et enfin fruit de sa constante rigueur, la présence de la France aux côtés des vainqueurs.* »

La France, ardent défenseur de toutes les indépendances

Contrairement à bon nombre de ses pairs, le Général de Gaulle n'a pas été un officier colonial. « *Nous voyons naître des mouvements d'idées, de passions, d'intérêts, dont le but manifeste est la fin de notre domination* », écrira-t-il dès 1934, il mesure à cet instant la force des nationalismes indigènes. Le Général de Gaulle aimait le continent africain avec lequel il a toujours entretenu de bonnes relations réciproques. Il organisera la France Libre à Brazzaville, le 29 octobre 1940, avant le transfert de son siège à Alger en 1943.

Le 30 janvier 1944, son célèbre « Discours de Brazzaville », annonce le prélude à l'autonomie et à l'indépendance de l'Afrique noire française. Il apparaît alors qu'à la fin du conflit mondial, le Général de Gaulle pense que le mouvement de décolonisation est inéluctable.

Le 4 mars 1953, alors qu'il n'est plus aux affaires françaises, le Général de Gaulle entamera une grande tournée des pays africains au Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Tchad, Oubangui-Chari, Congo, Gabon et Cameroun, puis dans la même année Madagascar, La Réunion, les Comores, la Côte des Somalis, leur témoignant ainsi sa reconnaissance à l'effort de guerre, mesurant leur souhait en tant qu'anciennes colonies à marcher vers leur indépendance.



Dès son retour au pouvoir, il débutera, en août 1958, une tournée africaine pour promouvoir l'idée d'une Communauté française régissant les rapports entre la République française et les Territoires d'Outre-mer, la France gardant les secteurs clé de décision (défense, politique étrangère, commerce extérieur et monnaie), un projet devant être soumis au référendum le mois suivant.

Que s'est-il passé en Indochine ?

En 1946, la décolonisation de l'Indochine aurait pu se faire sans heurts, par la négociation. Français et Vietnamiens n'ont pas réussi à éviter le conflit, la volonté du Général de Gaulle était de garder son « balcon sur le Pacifique ». Pour lui, la reconquête de l'Indochine était la dernière étape de la libération de la France. Il écrivait en 1951 : « *La guerre où nous sommes engagés en Indochine est la guerre de la liberté...* » Mais à partir de 1953, cette obstination allait faire place à une idée réfléchie, la reconnaissance qu'une autre politique s'imposait en Indochine et l'acharnement militaire ne menait à rien.

Quand les peuples s'unissent

Face au vent de décolonisation qui soufflait, la guerre avait aussi donné l'espoir en Algérie que l'ordre colonial pouvait être renversé. Le 1^{er} juin 1958, à la suite de la crise de mai et porté par les partisans de l'Algérie française, Charles de Gaulle revient aux affaires comme nouveau chef du gouvernement.

Mais, le 16 septembre 1959, une autre voix inattendue, celle de de Gaulle, devenu président de la République, sera entendue par tous : « *Grâce au progrès de la pacification, au progrès démocratique, au progrès social, on peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin... Je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit aujourd'hui proclamé.* »

Le cœur et la raison commandent alors d'aller dans le

sens du Général de Gaulle laissant les Algériens choisir eux-mêmes leur propre avenir !

L'indépendance, clé de voûte de la pensée gaulliste

Ce qui inspirait avant tout le Général de Gaulle dans son action extérieure comme dans sa vision historique de la France, c'était la certitude que la seule réalité, dans l'histoire et les sociétés, c'est la nation. La politique gaullienne est avant tout celle de la légitimité. Pendant onze années à la tête de l'État entre 1958 et 1969, la stratégie diplomatique reposera sur l'indépendance. D'où la nécessité de posséder une force de frappe nucléaire, de quitter le commandement intégrer de l'Otan et d'exprimer une voix différente, refusant la confrontation des blocs tout en restant fidèle à l'Alliance atlantique et à l'Occident. Cette politique initiée par le Général de Gaulle se situe dans le contexte de guerre froide pour lutter contre l'hégémonie des super puissances américaine et soviétique. Cela n'empêche pas la France de s'émanciper de la tutelle américaine tout en restant son allié lors de la crise de Cuba en 1962.

Dans ses « Mémoires d'espoir », le Général de Gaulle écrira au sujet de l'action internationale de la France : « *Il est indispensable que ce que nous disons et ce que nous faisons, le soit indépendamment des autres.* » « *Durant la période présidentielle, les occasions n'ont pas manqué d'affirmer la France et son indépendance vis-à-vis de l'étranger, ainsi que la primauté du social face au conservatisme et au poids des corporatismes* » dira fidèlement Pierre Lefranc lors d'un entretien journalistique.

Tout au long de sa vie, le Général de Gaulle a montré une politique cohérente qui est devenue plus qu'une référence, un équilibre stratégique guidé par les intérêts de la France, sans jamais soumettre l'autre, prônant la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, parlant d'égal à égal, qui lui vaudra cette admiration indéfectible partout dans le monde, marquée par un profond respect pour « l'homme du 18 juin 1940 ». Inlassablement, il aura toujours combattu pour la France, pour lui redonner une place de premier plan parmi les grandes puissances. C'était sa raison d'être. ■



MIEUX VAUT MOINS DE RÉFORMES, MAIS DE BONNES RÉFORMES

par Paul KLOBOUKOFF

Pour aller plus vite

Pas mal de promo et d'autosatisfaction sur les performances brillantes de notre économie depuis qu'Emmanuel Macron est président et « a donné un nouvel élan » au pays ! Une croissance de + 1,9 % en 2017, « du jamais vu depuis 10 ans », un déficit public passé sous le seuil fatidique des 3%, descendu, même, à 2,6 %. Grace à un effort de « diminution des dépenses publiques ». Voilà le côté pile de l'info copieusement relayée sur les ondes. Le côté face, sur lequel les médias s'étendent peu, mais qu'il est difficile de cacher, est moins lumineux. La France n'a pas profité autant que les autres états européens du contexte international particulièrement favorable, qui a permis au PIB des pays de la zone euro réunis de progresser de + 2,5 % et à l'Allemagne d'avancer plus vite que nous. Malgré les difficultés rencontrées par Mme Merkel pour former un gouvernement, on peut le noter.

Quant au dynamisme retrouvé des investisseurs, on n'en voit pas le reflet dans l'évolution de l'indice boursier « phare », le CAC 40, et le plus ouvert SBF 120, qui accusent tous deux des baisses de - 4 % à - 5 % entre le 8 mai 2017 et le 30 mars 2018.

Contrairement aux déclarations de Gérald Darmanin, les dépenses publiques n'ont pas baissé. Elles ont augmenté de + 31,1 milliards (Mds) € entre 2016 et 2017, le principal responsable étant l'État. Et, la réduction du déficit est essentiellement due au matraquage fiscal, qui s'est traduit par une hausse des impôts et des cotisations sociales de + 46 Mds €. Le déficit public a ainsi pu diminuer de - 16,7 Mds €. Un vrai miracle ! La France reste la championne des prélèvements obligatoires, avec un nouveau record de 45,4 % du PIB, ainsi que des dépenses publiques, qui se montent à 56,5 % du PIB.

Autre gros point noir, la dette publique continue d'augmenter très dangereusement, de + 65,9 Mds €, atteignant 97 % du PIB à la fin 2017, sans qu'un allégement puisse être envisagé. Il exigerait une baisse importante de la dépense publique (DP) et une réduction des effectifs de la fonction publique, qu'on ne voit pas poindre à l'horizon.

Parmi les autres causes évoquées de l'importance de la DP, auxquelles il serait bon de s'attaquer, figurent notamment, l'étendue démesurée des domaines investis par l'État, un interventionnisme affamé, un refus de la concurrence, qui nuirait à l'amélioration de la productivité et des performances,

l'inefficacité de la dépense publique, l'inflation des normes et des réglementations, le transfert à la collectivité de la prise en charge de trop de risques et de problèmes, un égalitarisme virant à l'obsession et une redistribution massive, omniprésente, et en partie aveugle. Un système de redistribution, complexe, bâti et ciselé au fil des ans, qui a reçu beaucoup de coups de pieds dans ventre depuis neuf mois. Qui s'en soucie ?

Le plus important pour la France et ses citoyens n'est pas le nombre des réformes et des autres mesures, mais leur opportunité et leur qualité. Il est moins utile de multiplier des « réformes » que l'on a « promises » que d'en adopter qui soient justifiées et bonnes, acceptables par les agents économiques et le corps social. Autant commencer par les plus nécessaires et/ou urgentes. Réduire la dépense et la dette publiques, alléger et « stabiliser » la fiscalité, font indubitablement partie des priorités... qu'il est néfaste de reporter, d'éviter ou de contourner. Ce n'est pas le cas, à mon avis, de la diminution plus « politique » du nombre de députés, dont l'application n'est, d'ailleurs, sensée intervenir qu'en 2022.

La « pédagogie » et la méthode Coué ne peuvent pas remplacer un dessein clair et de valables raisons. Les supercheries, les filouteries servant à justifier des mesures inappropriées, injustes ou vouées à l'échec finissent presque toujours par être démasquées. Parfois, trop tard, hélas. Dans la deuxième partie de ce document j'ai introduit deux exemples de « ratés » impopulaires de ce type, la pénalisation injustifiée de retraités et la limitation uniforme de la vitesse à 80 km/h sur les nationales et les départementales. Difficile aussi de ne pas évoquer le couac de l'instauration précipitée, sans filet de sécurité, de la gestion des cartes grises, qui montre qu'il peut être judicieux de ne pas confondre vitesse et précipitation. J'aurais aussi pu parler de la « réforme » de la SNCF, qui au-delà des déclarations d'intentions et des dénégations du pouvoir, manque cruellement de précision quant aux mesures concrètes qu'il entend mettre en œuvre. Question « méthode », je pense qu'il serait de bonne guerre de ne pas organiser de « concertations » prolongées dont le but ultime non avoué est « d'user » les oppositions... sans les convaincre et les rallier. Il ne me paraît également pas recommandé de céder à la tentation des « abus de position dominante », dont notre système institutionnel a trop largement ouvert les accès à notre exécutif.



Le mauvais traitement infligé aux retraités déplait à la population. Pour le justifier, l'exécutif n'a pas trouvé d'autre argument que de prétendre que leur niveau de vie est très élevé par rapport à ceux des autres Français et qu'il est donc logique, normal, de faire appel à leur solidarité, par la fiscalité, entre autres, à un moment difficile... pour les autres et pas pour eux, sans doute. Je montre ici pourquoi le concept statistique complexe du niveau de vie (NDV) est inadéquat pour apprécier correctement les différences de NDV entre les différentes catégories de population. Il détonne avec ce que montrent des indicateurs plus directs, plus simples et, en définitive, plus fiables. Ainsi, d'après les statistiques les plus récentes, en 2015, le montant mensuel moyen net des pensions des retraités de droit direct était de 1 283 €, très inférieur aux salaires moyens nets dans le privé et le public, allant de 1 891 € à 2 495 €, et même plus faible que le SMIC brut 35 heures, qui était alors de 1 457,50 €.

Il serait temps que les Français sachent ce qu'il en est réellement et que l'exécutif cesse d'agresser les retraités sans justification valable, pour le motif qu'ils sont les moins aptes à se défendre.

Non, M. Philippe, ce n'est pas bien de dramatiser et de gonfler des nombres de victimes, ainsi que des vies qui seraient épargnées pour justifier la mesure impopulaire et inadaptée de limitation à 80 km/h, de manière uniforme, sur les 400 000 km des routes secondaires (nationales et départementales) à double sens qui ne sont pas pourvues de séparateur central. Non, il n'y a pas de « hausse persistante du nombre de morts sur les routes ». La mortalité routière a reculé de façon considérable, de - 58 % en Métropole entre 2000 et 2017.

Non, il ne faut pas laisser entendre qu'il y a eu 3 500 à 3 700 morts en 2016 sur les routes « incriminées ». En métropole, ont été dénombrés 2 317 personnes tuées sur des nationales, des départementales, des communales et d'autres voies hors des agglomérations. Et il y a eu 1 338 tués sur les autoroutes et dans les agglomérations.

De l'ordre du tiers des morts sont attribués à la vitesse. Et bien d'autres causes des décès sont pointées : la conduite de « novices », l'alcool, les stupéfiants, la fatigue et les malaises, le non usage des ceintures de sécurité, la responsabilité de conducteurs de poids lourds, la pluie, la neige, le verglas, le mauvais état des routes... faute de moyens financiers suffisants, notamment.

Aussi, parler de réduire de 300 à 400 le nombre annuel de tués par l'abaissement de la vitesse à 80 km/h n'est vraiment pas réaliste. C'est littéralement « incroyable » !

Mieux vaut ne pas s'entêter et suivre les préconisations des présidents des conseils généraux, faire du « coup par coup » en fonction de la dangerosité réelle des divers tronçons routiers.

L'expérience en cours de la « gestion » par Internet des cartes grises (et des permis de conduire), qui a viré au cauchemar pour des centaines de milliers d'automobilistes dont les dossiers sont bloqués depuis des mois, en raison de « bugs » à répétition, devrait inciter à moins de précipitation, plus de discernement et de modération dans la diffusion du « tout numérique ». Des craintes peuvent être éprouvées quant à l'application redoutée du prélèvement à la source, d'une utilité très contestable.

1 - Croissance et déficit public : ne pas trop se fier aux apparences

Les grèves, les manifestations et la bourse contrastent avec l'engouement du Gouvernement

Depuis le mois de décembre et les annonces insistantes sur une croissance plus forte que prévu en 2017, le dynamisme de l'investissement et les bonnes dispositions des entreprises à l'égard de l'emploi, le soleil brille, brille, brille sur la France. C'est en tout cas l'avis des représentants du gouvernement, et le sentiment que la population est invitée à partager, malgré les protestations, les manifestations de mécontentement qui se propagent, touchant maintenant aussi le milieu étudiant, et les grèves qui commencent à perler, à se répéter, à se répandre sur les fronts des activités de transport, de distribution, de santé...

La bourse ne semble pas du tout convaincue que la situation est aussi brillante et que les perspectives sont aussi prometteuses depuis que Macron est président qu'on nous le claironne. Elle a baissé de - 4% à - 5% depuis la présidentielle, et, après une « embellie » à la fin de l'année 2017, elle a même chuté de - 6% à - 7% à fin mars.

Pour être plus précis, notre indice « phare », le CAC 40 était à 5 427 points le 8 mai 2017. Il est ensuite tombé jusqu'à 5 034 points au 30 août 2017, avant de remonter à un « sommet » de 5 537 points le 3 novembre 2017. Le 30 mars 2018, il était descendu à 5 167 points, soit - 4,8% en dessous du niveau du 8 mai 2017, et - 6,7 % en dessous de celui de novembre 2017.

Pour mémoire et comparaison, le sommet atteint avant la crise financière était à 6 109 points le 2 mai 2007, et l'Annapurna du 1^{er} août 2 000 était à une altitude de 6 658 points.

L'indice SBF 120, qui compte 3 fois plus de sociétés que le CAC 40 et auquel on se réfère trop rarement, a connu un parcours comparable. De 4 311 points le 8 mai 2017, il est monté à 4 437 points le 22 janvier 2018, puis, en deux mois, il a perdu - 6,5 % pour se trouver à 4 147 points le 30 mars 2018... soit à - 3,8 % de son niveau du 8 mai 2017.

Si l'on excepte les quelques fleurons à l'exportation dynamiques des secteurs de l'armement, des transports, avec Airbus, leurs sous-traitants et les industries du luxe, le panorama est nettement plus attristant encore.



Nos investisseurs en bourse ne sont pas des rêveurs, et cette évolution n'est pas la confirmation « en chiffres » d'une appétence retrouvée pour l'investissement productif et d'une confiance sereine dans l'avenir. Le comportement « fiscal » erratique de l'exécutif, le pataquès de la sur-taxation des grandes sociétés, ainsi que la fuite en avant dans la dépense publique et l'endettement ne sont sans doute pas étrangers à cette réserve.

La faiblesse des cotes du Président et du Premier ministre, sont aussi des signes d'un désamour et d'un manque de confiance croissants envers l'exécutif. À cet égard, les sondages se suivent de près et les présentations de leurs résultats ne se ressemblent pas.

Un article de fin mars sur *actu.orange.fr* intitulé « **La popularité de Macron au plus bas depuis son entrée en fonction** » a donné le 23 mars les résultats d'un sondage BVA réalisé en ligne les 21 et 22 mars (1). Celui-ci a indiqué que **40 %** seulement des Français **ont une « bonne opinion » d'Emmanuel Macron**, qu'il a perdu 12 points depuis décembre, et que 57 % des personnes interrogées ont désormais de lui une « mauvaise opinion ». De plus, si une toute petite minorité des Français interrogés, **17 %** (comme ne janvier), **soutiennent « l'action menée** par Emmanuel Macron et le gouvernement », ils sont désormais 40 % à s'y dire opposés, soit 8 points de plus. Ceux qui attendent de voir quels seront les résultats ne sont plus que 41 % (- 7 points). En ce qui concerne Edouard Philippe, 43 % des Français ont une bonne opinion de lui, et 54 % une mauvaise.

Peut-être dans l'espoir de remettre un peu de baume au cœur de l'exécutif et de ses supporters (?), sur le *point.fr*, le 28 mars, un article a titré « **Sondage : hausse de popularité pour Emmanuel Macron** » et a présenté les résultats d'un sondage Odoxam réalisé en ligne les 22 et 23 mars (2), soit à un jour d'intervalle du sondage BVA. Et c'est fou comme les opinions des Français peuvent changer en 24 heures ! En effet, dans ce dernier sondage, pour **45 %** des Français interrogés, **Emmanuel Macron est un « bon président »**. 54 % sont d'un avis contraire. Les scores d'Edouard Philippe sont les mêmes que ceux du Président. En hausse également.

Les écarts entre les résultats des deux sondages, 40 % contre 45 % en ce qui concerne la popularité du président, **sont de 5 points, soit de 11 %**. C'est beaucoup. Et les sondeurs précisent que la marge d'erreur de leurs estimations est de 1,4 à 3,1 points. Faut-il vraiment croire à une telle versatilité des Français ou simplement constater des marges « d'erreurs » nettement plus grandes et, peut-être, penser à une insuffisante objectivité « politique » ?

Les hausses fiscales au secours du déficit budgétaire excessif en 2017

Le 26 mars 2018, l'INSEE a publié une première évaluation des comptes des administrations publiques de l'année 2017, utilisés pour notifier la dette et le déficit public à la Commission européenne. Ces comptes font apparaître que le déficit public a été réduit de **16,7 milliards** (Mds) €, et qu'il est descendu à **2,6 % du PIB**, c'est-à-dire sous le seuil fatidique des 3 %. Cela

reste tout de même un déficit de **59,3 Mds €**, qui représente 4,8 % des recettes publiques (3).

Aussitôt, Gérald Darmanin s'est félicité : « *Pour la première fois depuis longtemps, la France atteint son objectif de sortie des 3 % de déficit en 2017. Excellente nouvelle due à nos efforts pour moins dépenser et aux recettes du nouvel élan inspiré par @EmmanuelMacron !* » Et les ondes ont vibré d'un retentissant hymne à la joie avec de flatteuses louanges sur l'efficacité du nouvel exécutif, qui évite ainsi à la France (dans l'immédiat) des sanctions financières de l'UE pour déficit excessif. Relever la cote de notre état et redorer le blason de nos dirigeants auprès de leurs amis des instances de l'Union était bien un objectif prioritaire du président Macron.

Mais cette « performance » a été obtenue essentiellement grâce à une majoration considérable des impôts et des cotisations sociales (+ **46 Mds €**), qui sont montés de 1 017 milliards (Mds) € en 2016 à 1 063 Mds en 2017, soit de + 4,5 %. Le taux de prélèvements obligatoires (TPO) rapportés au PIB a atteint le niveau record absolu de **45,4 %**, contre 44,6 % en 2016 (4). « On est les champions ! » a-t-on pu entendre à la télé, sur un air ressemblant à celui de la victoire à la coupe du monde de foot de 1998. Inconscients !

En revanche, contrairement aux allégations de Darmanin et d'autres marcheurs, la dépense publique (DP) n'a pas baissé. Elle a cru de + **31,1 Mds €**, soit, de + **2,5 %**, pour s'élever à 1 291,9 Mds € en 2017, et représenter **56,5 % du PIB**, contre 56,6 % en 2016. La légère diminution de ce taux (un autre triste record que conserve notre pays) provient surtout d'une augmentation de la valeur du PIB un peu plus forte, + **2,7 %**, que celle de la DP. Les très faibles taux d'intérêt ont aussi continué à limiter le service de la dette publique et la DP. Il n'est pas évident que cela perdurera, car les injections monétaires massives de la Banque centrale européenne dans le système bancaire ne seront pas éternelles, d'une part, et les taux d'intérêt ont recommencé à monter aux États-Unis, d'autre part.

C'est précisément l'**absence d'effort significatif de maîtrise de la DP**, et particulièrement de réduction des effectifs de la fonction publique, que les oppositions et des économistes reprochent à l'exécutif. Et l'**État « central »** est le principal responsable du déficit public. Son seul déficit s'est monté à - **64,3 Mds €** en 2017, c'est à dire plus que le déficit public total. Le compte de la Sécurité sociale montre un excédent de + 5,1Mds, essentiellement dû à l'augmentation des ressources de la Sécu. De gros efforts ont été imposés aux collectivités locales, qui ont vu les dotations de l'État se rétrécir et ont restreint leurs dépenses.

Quant à la « fabuleuse » croissance de notre PIB en 2017 (+ 1,9 % en volume), elle est en grande partie due à un contexte mondial favorable, qui a profité davantage à d'autres pays européens, dont l'Allemagne, puisque le taux de croissance du PIB des 19 pays de la zone euro a atteint + **2,5 %**. Nos médias n'ont pas pu l'ignorer complètement.

Autre point très noir, le niveau de la dette publique a encore augmenté en 2017. Il a « gagné » + **65,9 Mds €** entre le début et



la fin de l'année, atteignant un nouveau record de **2 218,4 Mds €**, soit **97 % du PIB**. Et, tant qu'un déficit public subsistera, que la dépense publique ne baissera pas, il ne semble pas y avoir de raison majeure pour que l'endettement de la France se résorbe. Rappelons que la limite supérieure « autorisée » par les traités européens est de **60 % du PIB**. Mais l'UE fait montre de beaucoup de tolérance, ou de complaisance, à l'égard des pays membres surendettés. L'endettement n'est-il pas l'un des moteurs principaux de notre croissance ?

Pourquoi la France est-elle championne des dépenses publiques ?

Voilà une bonne question posée à nouveau, cette fois dans le titre d'un article sur contrepoinst.org du 28 mars (5). La première réponse est **l'étendue démesurée** des domaines investis par l'État, qui vont de l'exercice des fonctions régaliennes (politique étrangère, défense, police, justice..) à l'éducation, à la santé, au transport, au travail et au chômage, aux retraites, au logement, à la culture, à l'énergie, à l'environnement, etc. Cette expansion est doublée d'un interventionnisme croissant, nous pouvons le constater. L'auteur de l'article pointe aussi le **refus de la concurrence**, très nuisible, selon lui, à l'amélioration de la productivité et des performances. A plusieurs reprises j'ai insisté sur **l'inefficacité des dépenses publiques**. L'éducation, au premier rang de celles-ci, en est une illustration reconnue. Pourtant, il s'y exerce une concurrence, « contrôlée », entre public et privé. Mais, c'est un terrain miné par les « modes », la politique et l'idéologie, ainsi que par la propension des Autorités à vouloir élargir sa mission bien au-delà de l'enseignement des différentes disciplines, de la transmission du savoir et des méthodes d'acquisition des connaissances. Ils insistent sur le rôle sociétal, de préparation au « vivre ensemble » qu'elle doit jouer, non sans verser dans un certain « formatage », de plus en plus précoce. En témoigne encore cette dernière initiative d'en haut consistant à rendre **obligatoire** la maternelle à partir de 3 ans. La presque totalité des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés. Alors, pourquoi cette décision « symbolique » ? Urgente ?

La croissance exponentielle du nombre des **normes et des réglementations**, qui doit beaucoup à l'UE, est accusée d'étouffer nombre d'activités. Elle exige aussi toujours plus de contrôles (coûteux) par les services publics.

L'auteur souligne, à juste titre, que **l'on transfère « à la collectivité la prise en charge de tous les risques, de tous les problèmes réels ou supposés, voire de la charité individuelle** et les populations finissent par demander à être indemnisés de tout par l'État ». L'emprise de l'État s'accroît ainsi, les individus perdent responsabilités et initiative. Cette tendance s'accentue actuellement. La « prise en charge fiscale » (partielle) de l'assurance chômage, en lieu et place des cotisations des bénéficiaires potentiels des indemnités, en est une des dernières manifestations.

Un autre facteur explicatif est la **volonté des États de « gérer les inégalités »**, avec une confusion permanente entre l'égalité des chances, conforme à la Déclaration des droits de l'homme et du

citoyen, et « l'égalité des résultats que d'aucuns voudraient identité totale des situations » conduisant à édicter des règles et des exigences. Pour s'étendre et s'intensifier, cet **égalitarisme** use volontiers de la « discrimination positive », des quotas, des limitations... qui restreignent les libertés des citoyens (des électeurs, notamment, par les quotas femmes - hommes ainsi que par la tentative en cours de limiter le nombre de mandats des élus, par exemple). Cet égalitarisme use et abuse aussi de la redistribution. **Une redistribution massive, omniprésente, et en partie aveugle** et/ou inconsciente, qui est l'une des spécificités majeures en Europe et dans le monde de notre système de « protection sociale »... et économique. C'est un sujet que j'ai abordé plusieurs fois car il me semble très sous-estimé ou volontairement ignoré, en raison de ses ressorts, souvent associés à des préoccupations politiques (ou politiciennes).

Notre système de redistribution comprend des « acquis sociaux » obtenus après de longues luttes, des opérations de répartition et de solidarité qui relèvent du **bon sens**, ainsi que des niches fiscales, nettement plus changeantes dans le temps (très imprégnées du souci de protéger l'environnement et économiser l'énergie, ces dernières années). Il s'exprime par nombre de dispositions, fiscales en particulier (dont la progressivité de l'impôt sur le revenu et les multiples exonérations, dégrèvements, réductions...), ainsi que par des allocations et « prestations » monétaires ou en nature variées, que l'on retrouve dans presque tous les domaines de la vie économique et sociale. Après avoir regroupé beaucoup d'informations de sources diverses portant sur l'année 2012, j'avais rédigé un article intitulé « **Insatiable, inchiffrable et indéchiffrable redistribution** » publié dans la Lettre du 18 juin d'octobre 2014. J'avais calculé que **la somme des aides sociales aux ménages** quantifiables (qui ne constituent qu'une partie de la redistribution) pouvait être estimé à environ **150 Mds €**, ce qui représentait 7,5 % du PIB, 17 % du montant des prélèvements obligatoires, 13 % de celui des dépenses publiques et un peu plus que la moitié de la totalité des pensions brutes versées aux retraités.

Il est peu probable que ces proportions aient diminué depuis 2012. Par contre, les composantes de la redistribution ont bougé et, depuis plusieurs mois, le grand chambardement est en marche, malheureusement, comme un éléphant dans un magasin de porcelaines. Hausse de la CSG, sans compensation pour des retraités, introduction de la « flat tax » sur les revenus financiers, profitable surtout aux plus riches, transformation de l'ISF en IFI, au profit des détenteurs de patrimoines financiers importants et au détriment des propriétaires de leurs logements, suppression de la taxe d'habitation pour une partie seulement des ménages et hausses de la taxe foncière (TF) sur des résidences secondaires, en attendant d'autres augmentations sur les résidences principales, sinon une « réforme » plus vaste, pour laquelle certains caressent l'idée folle de faire de la TF un nouvel impôt de plus sur le revenu, suppression de la part salariale des cotisations chômage, baisse de la cotisation maladie, sauf pour les retraités, menaces de suppression ou de nouvelles restrictions concernant le quotient familial, modifications du mode de fixation des indemnités de



licenciement, changement des règles d'indemnisation des chômeurs... : toutes ces mesures impactent les revenus des personnes et modifient notre système de redistribution.

Sans que personne ne semble se préoccuper des perturbations que ce « patchwork » de décisions va provoquer dans les équilibres entre les catégories de population.

2 – Des « filouteries » pour justifier des mesures impopulaires ?

Comment abuser les Français sur l'opulence des retraités

A - Ignorer les écarts conséquents entre les niveaux des salaires et ceux des pensions

La récente édition 2018 d'*Insee Références* nous montre qu'en 2015 :

. En France (hors Mayotte), dans les entreprises non agricoles, les montants mensuels moyens **nets** (des prélèvements sociaux) ont été de 4 141 € pour les cadres, 2 271 € pour les professions intermédiaires, 1 637 € pour les employés, 1 717 € pour les ouvriers et **2 250 €** pour l'ensemble des salariés.

. Les salaires mensuels moyens **nets** ont été de **2 495 €** dans la fonction publique (FP) d'Etat, de **1 891 €** dans la FP territoriale et de **2 239 €** dans la FP hospitalière. Les plus forts écarts séparent les salaires moyens des personnels médicaux, 5 417 €, et ceux des fonctionnaires de la FP territoriale, 3 277 €, aux sommets, de ceux des contractuels de la FP hospitalière, 1 604 €, et des non-fonctionnaires de la FP territoriale, 1 585 €, les moins rémunérés.

. Au 1^{er} janvier 2015, le montant mensuel **brut** du SMIC (pour 35 heures de travail par semaine) était de **1 457,50 €**.

. Retraites : en 2015, les 15,980 millions de retraités de droit direct (tous régimes confondus) ont reçu des pensions dont le **montant mensuel brut** moyen a été de **1 376 €**. Net, le montant est de **1 283 €**. Il avait alors aussi plus de 800 000 retraités recevant seulement des pensions de droits dérivés plus modestes, des réversions aux veuves et aux veufs, principalement.

Le montant moyen des pensions est donc très inférieur à ceux des salaires dans le public et dans le privé. Il est même « en dessous » du SMIC. C'est clair et compréhensible par tous. Aussi, prétendre que les pensions des retraités sont « anormalement » élevées par rapport aux salaires des travailleurs est un non-sens absolu.

B – Recourir « abusivement » au concept alambiqué de niveau de vie

Afin de justifier son choix « assumé » de surtaxer les retraités, l'Exécutif, épaulé par la Cour des comptes, use et abuse d'**un concept statistique complexe**, le niveau de vie (NDV), pour affirmer à l'envi que le niveau de vie moyen des retraités est plus élevé que celui de l'ensemble de la population et qu'il

Comme si cela n'avait pas d'importance. C'est attristant !

Et, vu qu'en la matière, les statistiques et les comptes nationaux ont deux ans de retard sur les événements, nous ne disposerons pas avant 2020 d'une évaluation (partielle) des impacts de ces mesures. Alors que d'autres seront intervenues entretemps, déstabilisant davantage notre système social.

2 – Des « filouteries » pour justifier des mesures impopulaires ?

dépasse celui des « actifs ». Mais, les « Autorités » et les médias se gardent bien d'expliquer la signification et le mode de calcul des NDV.

Selon l'Insee : « Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Un ménage est constitué par les personnes, parentes ou non, vivant dans le même logement.

Point fondamental, dans les statistiques, la catégorie dans laquelle est classé un ménage (retraité, actif, salarié, chômeur, étudiant...) est celui de « la personne de référence » du ménage. Jusqu'en 2004, « il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé ». Depuis 2004, « l'Insee a adopté dans la grande majorité de ses enquêtes auprès des ménages une nouvelle définition de la personne de référence d'un ménage, qui ne tient pas compte du sexe des personnes composant ce ménage. Seuls importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge ». A noter que, par définition, un « actif » est une personne en emploi ou au chômage.

Dans une partie des ménages dont un retraité est la personne de référence, se trouvent aussi des personnes occupant un emploi, des chômeurs et/ou des personnes inactives. Le revenu de tels ménages « mixtes » comprend des pensions et des salaires ou d'autres revenus. L'assimiler à un revenu de retraités pour calculer le NDV constitue une « d'approximation » non négligeable. A l'inverse, des retraités peuvent aussi se trouver « classés » dans des ménages dont la personne de référence n'est pas retraitée, mais active, en emploi, voire au chômage... et les pensions de ces retraités seront comptées dans les revenus de ces différentes « catégories » de ménages.

Ainsi, dans un ménage comprenant un retraité et son conjoint, plus jeune, mais ayant un emploi et une rémunération supérieure à la pension du retraité, la personne de référence serait ce conjoint, « actif » et non le retraité, « non-actif ». Les membres du ménage (retraité compris) seraient alors classés dans les « actifs »... et leurs revenus seraient comptés avec ces ceux des actifs.



Au contraire, ménage « mixte » comprenant un retraité et son conjoint, employé, mais avec une rémunération inférieure à la pension du retraité (et à ses autres gains, s'il en a) serait classé dans la catégorie des « retraités ».

Rien ne semble, par ailleurs, interdire qu'un chômeur (personne « active ») soit la personne de référence d'un ménage comportant, avec lui, une personne retraitée. Surtout si cette dernière a une pension modique. Ce ménage et ses membres (retraité compris) seraient alors classés dans les « chômeurs ».

De tels cas sont devenus assez fréquents, avec la baisse des pensions en valeur réelle, la précarisation de nombreux retraités, ainsi qu'avec l'emprise du chômage et la multiplication des emplois à temps partiel.

Cette « **porosité des frontières** » entre les catégories de ménages ne concerne pas que les retraités. C'est une faille importante qui complique les analyses et risque de fausser les comparaisons qui font un usage des NDV inconsidéré et sans les explications appropriées. Combinée à la redistribution pharaonique pratiquée en France, elle réduit considérablement les écarts de revenus entre ces catégories statistiques de ménages. Au point qu'en 2015, **le NDV annuel moyen** le plus élevé, celui des « **actifs employés** » de 18 ans et plus est estimé à **25 990 €**, tandis que le plus bas, celui des « **chômeurs** » est chiffré à **16 180 €**, celui des étudiants, à **22 130 €**, et celui des autres inactifs, à 18 250 € (70 % de celui des actifs employés !). Quant au NDV moyen de l'ensemble de la population, il est de **23 440 €**. Et celui des « **retraités** », de **24 540 €**.

Ce NDV présente une image « en trompe l'œil » de la réalité décrite par des indicateurs moins « alambiqués ».

Qui peut comprendre, en effet, que le NDV moyen des retraités soit évalué à **24 540 €** en 2015, alors que le niveau moyen de leurs pensions nettes des cotisations sociales n'a été que de **15 396 €** ($1\,283\text{ €} \times 12$) ? Sans compter que dans le calcul des NDV, les revenus (pensions et autres) sont amputés des impôts directs payés par les ménages (CSG, CRDS, Impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Ce n'est pas le cas de celui des 15 396 €. J'ai lu des (rares) tentatives d'explication de cet écart géant dans des articles de médias qui mettaient en avant les revenus additionnels des « retraités ». C'est sans doute en partie vrai, surtout en raison de la porosité entre les « catégories de ménages » (cf. ci-dessus). Mais, une explication majeure de cet écart est l'augmentation des revenus qu'induit l'introduction des « unités de consommation » dans le calcul du NDV.

Exemple : le revenu disponible brut d'un ménage composé d'un couple de retraités est de **36 000 €**. Le **revenu disponible brut moyen (RDBm)** des 2 individus est alors de **18 000 €** ($= 36\,000\text{ €} / 2$). Pour les personnes de ce même couple, le **niveau vie moyen (NDVm)** est, lui, de **24 000 €** ($= 36\,000\text{ €} / (1 + 0,5)$). Si une troisième personne (de 14 ans ou plus), sans revenu, fait partie du ménage, le **RDBm** des trois personnes est de **12 000 €**, et le **NDVm** est de **18 000 €**.

Par construction, dans le calcul du NDV, la **composition du ménage** est déterminante. Et, le recours aux unités de consommation « majore » les revenus des ménages de façon différenciée, et brouille l'observation des écarts de NDV entre les « catégories » de ménages.

Pourquoi s'en prendre aux retraités et non aux « étudiants » alors que **le NDV moyen des étudiants**, est aussi élevé : **22 130 €**, soit 85 % de celui des personnes en emploi, 90 % de celui des retraités et inférieur de 5,6 % seulement à la moyenne nationale. Pourquoi ne pas pointer cette « **anomalie** »... que l'on peut expliquer (au moins en partie, comme pour les retraités) par la majoration provenant de l'usage des unités de consommation. Ainsi, **3 étudiants** en colocation forment un « ménage » de **2 uc**. Si, avec « petits boulots », bourses, allocations, autres aides publiques et familiales, ils totalisent un revenu disponible de 30 000 €, soit un RDB moyen de 10 000 €, le NDV de chacun d'eux sera de 15 000 €. Le même type de majoration vaut pour 2 étudiant(e)s qui se mettent en ménage. Elle n'est pas belle la vie d'étudiant... en colocation ou en cohabitation ?

Des réserves doivent aussi être faites sur l'évaluation des niveaux de vie des « retraités ». Les enquêtes annuelles diligentées à cette fin portent sur les « ménages ordinaires ». N'en font pas partie les retraités hébergés dans les « collectivités », et notamment dans les Etablissements d'hébergement des personnes âgées, EHPA ou EHPAD, dont nous entendons depuis peu déplorer la triste situation. La DREES avait décompté 728 000 résidents en 2015. Ce ne sont pas les retraités les plus aisés. Leur prise en compte réduirait un peu l'estimation du NDV des « retraités ».

Il faut préciser aussi que **le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage nets des impôts directs)**.

Les impôts directs principaux payables ici par les ménages ne comprennent pas l'**ISF**, remplacé maintenant par l'**IFI**, et la **taxe foncière**, considérés comme des « impôts sur le capital ». En 2015, d'après les données présentées dans « Les collectivités locales en chiffres 2017 », les taxes sur le foncier bâti acquittées par les ménages se sont élevées à 30,4 milliards d'euros. Sachant que le nombre de résidences principales et secondaires était de 32,2 millions, on peut avancer que l'**ordre de grandeur de la taxe foncière moyenne** par habitation a été proche de **1 000 €**. Ce n'est pas rien ! Et les retraités, qui sont propriétaires de leurs logements davantage que les autres ménages ont donc été davantage taxés aussi. Réputés disposer de patrimoines « enviables », supérieurs à la moyenne, les retraités ont contribué en conséquence aux 5,2 milliards d'**ISF**. La prise en compte de ces impôts aurait aussi minoré un peu le NDV « réel » des retraités.



C – Par conséquent...

Cet ensemble d'observations me conduit à **réprouver l'usage de cet indicateur non significatif pour justifier la répression fiscale des retraités**. Le NDV, un outil complexe, doit être laissé aux spécialistes qui le connaissent bien.

De plus, comparer les niveaux de vie sans tenir compte des modes de vie, de la santé, de la condition physique, de la capacité à répondre aux difficultés, de l'aptitude à « profiter » des agréments de la vie... et se limiter à l'aspect monétaire, me paraît très réducteur. Surtout, en ce qui concerne les personnes âgées, dont il ne faut pas négliger, non plus, le rôle social, de « roues de secours », par l'assistance qu'elles apportent à leurs enfants et petits-enfants (lors de grèves, notamment, on vient de le voir à nouveau) et par leur dévouement en tant que bénévoles d'associations œuvrant dans les secteurs sanitaires et sociaux, souvent en faveur des plus démunis.

Limitation à 80 km/h sur les routes secondaires : un entêtement injustifié

Pour appuyer cette décision qui est jugée mauvaise par la grande majorité des Français et qui pénalise surtout la France de province (hors Ile-de-France) avec son réseau routier proche de 1 million de kilomètres, plusieurs « subterfuges » sont utilisés. Le premier consiste à prétendre que le but est d'enrayer la **hausse persistante du nombre de morts** sur les routes. Dramatisation injustifiée : d'après les statistiques de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), en métropole, la **mortalité routière a reculé** de - 51,1 % entre 2000 et 2010, puis de - 12,9 % de 2010 à 2016. Elle encore baissé de - 1,2 % en 2017, selon un très récent bilan provisoire. Dans les DOM, les baisses correspondantes des nombres de tués ont été de - 43,6 %, puis - 1,7 %, et enfin - 9 %.

De la sorte, en 2016, les nombres de personnes tuées sur les routes ont été de 3 477 en métropole, de 178 dans les DOM, et de **3 655** en France. C'est à ces chiffres que le Premier ministre se réfère quand il parle de sauver entre 300 et 400 vies grâce à l'abaissement de la limitation à 80 km/h. Autre approximation : il omet de préciser que sur les 3 477 tués en métropole, 1 067 l'ont été dans des agglomérations (hors autoroutes), 271 sur des autoroutes et, finalement, **2 317** personnes **ont été tuées sur des routes nationales, des départementales, des communales** et d'autres voies hors agglomérations. 50,9% de moins qu'en 2010.

La vitesse n'est pas la seule responsable des accidents de la route. De l'ordre du tiers des morts lui sont attribués en 2015 et 2016, soit environ **1 160**. Mais, dans les accidents impliquant un conducteur en 2016, 718 étaient des « novices » (permis de moins de 2 ans), 819 avaient un taux d'alcool supérieur à 0,5 g/l, 488 avaient un test positif aux stupéfiants, 285 avaient eu une attention perturbée, 310 étaient fatigués ou avaient eu un malaise, 493 étaient des conducteurs de poids lourds. En outre, 354 usagers étaient mal ceinturés ou ne l'étaient pas. Ces chiffres montrent que les responsabilités des accidents mortels

sont souvent plurielles. Dans la précédente liste, manquent aussi au moins deux « facteurs de risques » importants : des conditions météo « défavorables », avec brouillard, pluie, neige, verglas... et l'état des routes, dégradées faute d'un entretien suffisant.

« Faute d'investissements, l'état du réseau routier français a dérapé », pouvait-on lire en décembre 2017 (6). La baisse des dépenses d'entretien et de mise à niveau des routes a fait reculer de 30% le chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics. Et l'avenir se présente mal, car, selon le gouvernement, 10 Mds € de plus que les ressources disponibles seraient nécessaires pour assurer correctement l'entretien.

Aussi, parler de réduire de 300 à 400 le nombre annuel de tués par l'abaissement à 80 km/h sur les 400 000 km des départementales et des nationales à double sens sans séparateur central concernées, sur lesquelles de l'ordre de 2 300 morts (au maximum, en métropole) sont dénombrés, paraît optimiste, présomptueux, une erreur d'appréciation ou un subterfuge. Surtout, sachant qu'un seul décès sur trois est attribué à la vitesse sur les routes.

D'ailleurs, une étude du professeur émérite d'économie Rémy Prud'homme, intitulée « Modification des limitations de vitesse : bénéfices et coûts », avait été publiée en 2014, lorsque le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) avait proposé une telle limitation. Il y était établi qu'**un abaissement de 10 Km/h** sur les 380 000 Km des départementales engendrerait une réduction de 4 km/h de la vitesse moyenne sur ces routes et **permettrait** d'éviter 538 accidents et **de sauver 71 vies** (7). Très loin des centaines de vies préservées annoncées par Édouard Philippe.

L'étude établissait aussi que l'économie attribuable à cet abaissement (moins de pertes de vies humaines et d'hospitalisations) serait de 190 millions €, alors que les pertes de temps en déplacement des automobilistes (203 millions d'heures, au total) coûteraient 3,7 Mds €. Critique, la présidente de la Ligue contre la violence routière avait rétorqué que les accidents de la route coûtaient 40 Mds € [en 2016, il a eu 59 432 accidents corporels en France, 3 655 tués, 28 376 personnes hospitalisées et 46 751 blessés légers] et que chaque année, 6 millions de jours de travail étaient perdus à cause des accidents de la route. Elle aurait pu préciser que la majorité des accidents ont lieu, non sur les départementales, mais dans les agglomérations (38 250 en 2016), et que les blessés y sont majoritaires aussi (45 601 en 2016).

Concernant la diminution de la vitesse à attendre (ou espérer) de l'abaissement à 80km/h, le rapport de l'ONISR sur l'**expérimentation effectuée** sur des tronçons de la RN7 dans Drôme, la RN 57 dans la Haute-Saône et la RN151 dans la Nièvre et l'Yonne, fait état d'une réduction moyenne observée des vitesses des véhicules de 4,7km/h. La baisse de l'accidentalité relevée a été jugée « **pas statistiquement représentative** ». Cela n'a pas empêché des partisans de l'abaissement de se servir de cette expérimentation pour soutenir la position du Gouvernement.



La décision de fixer cette limite de façon « généralisée et indifférenciée » sur 400 000 kilomètres de « routes secondaires » a provoqué une « fronde » de trente et un présidents de conseils départementaux qui, dans une lettre ouverte au Premier ministre le prient d'abandonner l'abaissement à 80 km/h pour faire plutôt du « cas par cas », notamment sur les axes accidentogènes (8). Ils connaissent bien les tronçons les plus dangereux de leurs départements, où la vitesse devrait être limitée à 70 km/h, voire à moins, et celles où circuler à 90 km/h ne présente pas de danger particulier.

Nous verrons si l'Exécutif se ralliera à cette sage proposition, qui correspond à l'avis de beaucoup de Français, ou s'il préférera « faire preuve d'autorité », camper sur sa position, afin de pouvoir continuer à dire qu'il « tient ses engagements » et qu'il est assez fort, quelles que soient les oppositions, pour ne pas céder, reculer.

Vive le « tout numérique » à fond la caisse !

« **Cartes grises : cauchemar pour des centaines de milliers d'automobilistes** » (9), et « **Carte grise : 300 000 dossiers en ligne bloqués** » (10), a-t-on pu lire sur *actu.orange.fr* le 28 mars.

Depuis le 6 novembre, finies les démarches en préfecture pour obtenir ou modifier son certificat d'immatriculation. Tout doit être fait « directement » par internet. Et, pas d'oral de rattrapage. Or, des « bugs » informatiques à répétition se produisent sur le site dédié à ces « transactions » de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). La galère pour les automobilistes et les concessionnaires, qui voient leurs livraisons retardées, les délais qui s'allongent et, à la mi-mars, 300 000 dossiers bloqués (c'est 14 % du nombre d'immatriculations de véhicules neufs en 2017), d'après les infos fournies par le Conseil national des professionnels de l'automobile. Il y avait déjà 187 000 dossiers « virtuels » en attente fin novembre. Selon *Le Parisien* (9), au total, il y en aurait maintenant entre 400 000 et 450 000 en souffrance. Et les choses ne s'arrangent pas. Aujourd'hui, six « préfectures virtuelles » sont en service et il est prévu de porter leur nombre à neuf. Les professionnels sont sceptiques. On peut s'étonner (ou non) que les chaînes de télévision grand public aient été et soient encore si discrètes (muettes) sur le sujet. Une fois de plus, ce sont les sites Internet qui donnent accès à une information utile... et déplaisante pour le Gouvernement.

Le même type de « gags », pardon, de « bugs », s'est produit pour la délivrance des **permis de conduire**. Mais, « Globalement, cela va mieux », selon un président de réseau d'auto-écoles.

Ces « défaillances », et/ou « erreurs de jeunesse », montrent que pour recourir au tout-numérique, mieux-vaut ne pas sous-estimer les difficultés à attendre (aucun système n'est infaillible), et bien préparer le terrain.

A ce propos, des inquiétudes s'expriment sur la mise en place prochaine du « **prélèvement à la source** ». Le MEDEF a demandé récemment un moratoire d'un an pour permettre aux entreprises, et notamment aux PME et aux TPE, de se préparer convenablement. Cela se comprend. Les administrations et les autres organismes concernés sont-ils fin prêts à faire fonctionner sans « bugs » divers cette « **usine à gaz** » en gestation... **inutile et coûteuse**. ■

Sources et références :

- (1) « *La popularité de Macron au plus bas depuis son entrée en fonction* », *actu.orange.fr/politique/la-popularite...*, le 23/03/2018.
- (2) « *Sondage : hausse de la popularité pour Emmanuel Macron* », *lepoint.fr/politique/sondage-hausse...*, le 28/03/2018.
- (3) Publication des comptes nationaux des administrations publiques pour 2017 par l'Insee *performance-publique.budget.gouv.fr/actualites/2018/publication...*
- (4) « *Comptes publics 2017 : la France toujours en tête pour taxer et dépenser* » par Nathalie MP, *contrepoints.org/2018/03/29/312875-comptes-publics...*
- (5) « *Pourquoi la France est-elle championne des dépenses publiques* » par Yves Buchsenschutz, *contrepoints.org/2018/03/28/312775-pourquoi...*
- (6) « *Faute d'investissements, l'état du réseau routier a dérapé* », *lexpansion-express.fr/actualite-economie/faute...*, le 18/12/2017.
- (7) « *Limitation de vitesse à 80 km/h : un coût exorbitant ?* », *capital.fr/economie-politique/limitation...*, le 09/01/2018.
- (8) « *La fronde des 31 départements contre la limitation à 80 km/h* », *capital.fr/economie-politique/la-fronde...*, le 09/03/2018.
- (9) « *Cartes grises : cauchemar pour des centaines de milliers d'automobilistes* », *actu.orange.fr/france/cartes-grises-cauchemar...*, le 28/03/2018.
- (10) « *Carte grise : 300 000 dossiers en ligne bloqués* », *actu.orange.fr/france/carte-grise-300...*, le 28/03/2018.

Pensez à votre cotisation 2018. Merci.



l'Académie du Gaullisme lance un concours pour l'



« Appel du 18 juin 2018 »



Puisque tout le monde se dit gaulliste ou se réclame du gaullisme, et bien allons-y ! Que chacun rédige son « **Appel du 18 juin 2018** » en signant de son prénom suivi de « de Gaulle ».

Que dirait le Général de Gaulle aujourd’hui, de la situation dans laquelle se trouve notre Patrie, notre Nation, la France ?

Règlement du concours :

Si l'*Appel du 18 juin*, ci-après, comportait 2 177 caractères, espaces compris, cet « *Appel du 18 juin 2018* » devra comporter 2 500 caractères, espaces compris.

Pour être accepté, le texte devra être présenté sous la forme suivante :

Caractère : Times News Toman de corps 12, sur Word. Indiquer impérativement en bas de page (elle sera découpée et numérotée afin que le jury n'ai aucun élément d'influence pour qualifier le texte), *nom, prénom, adresse complète, numéro mobile (option), adresse courriel et profil* (ex. agriculteur, policier, artisan, militaire, étudiant, profession libérale, cadre, enseignant, commerçant, syndicaliste, fonctionnaire, retraité, chômeur, conseiller municipal, député, comédien, chômeur, bénévole, médecin, etc.).

Texte à envoyer à ; acadgaul18juin18@gmail.com

Avant le 18 mai 2018 à minuit (*suite du règlement au verso*)

Les 3 meilleurs « Appels » par catégorie (21 réponses ayant le même « profil professionnel » ou se situant dans la même tranche d’âges feront l’objet d’une catégorie) puis les 5 meilleurs, toutes catégories confondues, sélectionnés par le jury de l’Académie du Gaullisme, seront diffusés dans *La lettre du 18 juin* de juin 2018 envoyés par courriel, à tous les participants et aux médias, le 17 juin 2018 ! Les membres du jury seront dévoilés lors de la diffusion des résultats.

L’ensemble des réponses (seuls figureront en bas de chaque page les initiales de l’auteur, son métier et le code postal de son lieu de résidence) fera l’objet d’un recueil édité début décembre 2018.

À vous mon Général !

L’Académie du Gaullisme vous félicite et vous remercie à l’avance pour votre engagement et votre contribution « pour la France ! »



Texte de l'Appel du 18 juin 1940

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

On sait qu'à la demande du Gouvernement britannique, le texte a été changé, notamment les deux premières phrases d'introduction qui ont été remplacées par :

« Le Gouvernement français a demandé à l'ennemi à quelles conditions honorables un cessez-le-feu était possible. Il a déclaré que, si ces conditions étaient contraires à l'honneur, la dignité et l'indépendance de la France, la lutte devait continuer. »

Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte.

Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la Flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres. ➤

Général de Gaulle.



Dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

19 h 30 - restaurant *Les Noces de Jeannette* - 14, rue Favart, 75002 Paris – ☎ 01.42.96.36.89

*

MARDI 10 AVRIL 2018 – 173^e dîner-débat

animé par Georges Aimé et Jean-Louis Guignard et présidé par



Christian HERVÉ

Thème : **L'INTÉGRITÉ ET L'ÉTHIQUE
DE RESPONSABILITÉ EN RECHERCHE**

Christian HERVÉ. Professeur des universités en médecine légale et droit de la santé ; directeur du Département universitaire de médecine légale et de droit de la santé, Centre biomédical des Saints-Pères ; directeur du Laboratoire d'éthique médicale, de droit de la santé et de santé publique de la faculté Necker-enfants Malades ; directeur du département de consultations et de santé publique du Centre d'accueil et d'hébergement et de soins hospitaliers de Nanterre. Doctorat en médecine (1978) ; lauréat de la faculté de médecine ; assistant/assistant puis maître de conférences en anesthésiologie-réanimation chirurgicale (1985-92), en santé publique (1992-96) ; doctorat de biologie humaine (1988) à l'université Paris-Val-de-Marne ; habilitation à diriger les recherches soutenue le 22 mai 1991 à l'université Paris-5. Professeur des universités (santé publique 1996) puis médecine légale et droit de la santé (2000) ; professeur de deuxième classe (1996) et de première classe (2001).

Activités scientifiques et d'administration de la recherche : membre de la commission scientifique de l'INSERM n° 5 (1983-1987) et de l'inter-commission des sciences humaines et sociales (1984-1987) ; coordinateur pour la France de l'étude européenne sur l'évaluation des thérapeutiques thrombolytiques à la phase pré-hospitalière de l'infarctus du myocarde (étude EMIP-European Myocardial Infarction Project) réalisée sous l'égide de la CEE (1988-1992) ; secrétaire scientifique du comité d'éthique de la faculté Necker et de l'institut Pasteur (1989-96) et expert permanent du Comité de protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales de Paris-Necker. Président du CCPRB PARIS-NECKER de 1995-2001 ; vice-président de la Conférence nationale des CCPRB (1998) ; coordonnateur pour la France de l'institut international de recherche en éthique biomédicale (IREB) 2001.



Je souhaite participer au 173^e dîner-débat de l'Académie du Gaullisme (**mardi 10 avril 2018**),
présidé par **Christian HERVÉ** sur le thème «*L'intégrité et l'éthique de responsabilité en recherche* ».

Nombre de participants _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nombre de couverts : _____ x 39 € (adhérent) - _____ x 43 € (non adhérent) - _____ x 27 € (moins 25 ans) = _____

**Les inscriptions envoyées non accompagnées d'un chèque ne seront pas prises en compte.
AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÎNER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.**

Bulletin à retourner à : **ACADEMIE DU GAULLISME** - B.P. 48 - 94700 Maisons-Alfort
(accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme)



Dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

19 h 30 - restaurant *Les Noces de Jeannette* - 14, rue Favart, 75002 Paris – ☎ 01.42.96.36.89

*

MARDI 15 MAI 2018 – 174^e dîner-débat

animé par Georges Aimé et Jean-Louis Guignard et présidé par



Jean-Didier VINCENT

Thème : LA DISPARITION

DE L'HOMME EST-ELLE INÉVITABLE ?

Jean-Didier VINCENT est né le 7 juin 1935 à Libourne en Gironde, Neurobiologiste et neuropsychiatre, professeur de physiologie à la faculté de Médecine de l'université de Bordeaux puis à celle de l'université Paris-Sud. A dirigé de 1991 à 2004 l'Institut de Neurobiologie Alfred-Fessard du CNRS. Membre de l'Académie des sciences (depuis le 18 novembre 2003) et de l'Académies nationale de médecine, de l'American Academy of Arts and Sciences, de l'Academia Europaea, de l'Académie Royale de Belgique (classe science), membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'Académie des sciences. Jean-Didier Vincent a beaucoup contribué au développement de la **neuroendocrinologie** qui comprend l'étude des interactions entre **hormones** et **système nerveux**, le cerveau étant considéré également comme une **glande endocrine**. Il a une vision beaucoup plus pessimiste que son confrère Boris Cyrulnik quant à ce qui prédétermine les comportements humains et croit au primat du biologique sur la raison, déclarant en 2013 dans le film *La Possibilité d'être humain* : « *L'homme est libre, oui, mais en liberté surveillée* ».

Il a publié de nombreux ouvrages à **thèse biologiste**, *Biologie des passions, La Chair et le diable*. Dans *Biologie des passions*, il défend une dynamique avant tout sexuelle de l'amour (Éros). Il énumère les pratiques sexuelles omniprésentes dans la nature (même les plus « déviante »), et suggère que la notion de propriété de la femme est née pendant la sédentarisation de l'ère néolithique. Il détaille également la complexité des systèmes sexuels qui sont souvent conçus pour cadrer les règles de reproduction de chaque espèce. Dans son ouvrage *Bienvenue en Transhumanie*, il porte un œil sceptique sur le **transhumanisme**, dénonçant un manque de morale pourtant nécessaire autour de cette transformation radicale du génome. Il craint également une déconnexion entre reproduction et sexualité, et de fait que la sexualité se virtualise en stimulant directement les parties du cerveau concernées.

X

Je souhaite participer au 174^e dîner-débat de l'Académie du Gaullisme (**mardi 15 mai 2018**), présidé par **Jean-Didier VINCENT** sur le thème « *La disparition de l'Homme est-elle inévitable ?* ».

Nombre de participants _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nombre de couverts : _____ x 39 € (adhérent) - _____ x 43 € (non adhérent) - _____ x 27 € (moins 25 ans) = _____

**Les inscriptions envoyées non accompagnées d'un chèque ne seront pas prises en compte.
AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÎNER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.**

**Bulletin à retourner à : ACADEMIE DU GAULLISME - B.P. 48 - 94700 Maisons-Alfort
(accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme)**



Dîners-débats de l'Académie du Gaullisme

19 h 30 - restaurant *Les Noces de Jeannette* - 14, rue Favart, 75002 Paris – ☎ 01.42.96.36.89

*

MERCREDI 6 JUIN 2018 – 175^e dîner-débat

animé par *Georges Aimé et Jean-Louis Guignard* et présidé par



Pierre-Marie LLEDO

Thème : OÙ EN EST LE CERVEAU ?

Pierre-Marie LLEDO, neurobiologiste, est le spécialiste de l'exploration du fonctionnement du cerveau dans ses possibilités d'adaptation et de régénération. Ancien élève de l'École normale supérieure, il obtient en 1995 la médaille de bronze du CNRS. Depuis novembre 2001, il dirige le laboratoire de recherche *Perception et Mémoire* à l'Institut Pasteur, et le laboratoire *Gène et Cognition* du CNRS. En janvier 2002, il est nommé directeur d'enseignement à l'institut Pasteur, puis élu à l'Académie européenne des Sciences en mars 2006 et à l'Académie des Sciences de New York en septembre 2009. Enfin, il a reçu le grand prix de l'Académie nationale de Médecine pour ses travaux sur la régénération cérébrale en 2007, le prix Jaffé de l'Académie nationale des Sciences en 2008, le prix de neurologie de la fondation pour la Recherche médicale en 2010, le prix de biologie humaine et science médicale de l'Académie nationale des Sciences en 2012 et le grand prix de la fondation Prince-Louis-de-Polignac en 2013. Pierre-Marie Lledo est également professeur invité à l'université de Harvard (USA). Depuis une dizaine d'années, les connaissances sur le cerveau ont connu des progrès considérables. Certaines de ces découvertes font figure de révolution et beaucoup d'entre nous répugnent encore à les accepter tant elles remettent en cause nombre d'idées considérées comme acquises. En premier lieu, on a longtemps cru que l'homo sapiens naissait avec un quota limité de neurones et que chaque neurone qui mourait n'était pas remplacé. On sait aujourd'hui que le cerveau adulte produit de nouveaux neurones et qu'il est possible d'augmenter ou de réduire cette faculté. Le cerveau s'adapte, se réorganise. Enfin, le cerveau n'apparaît plus comme un organe figé, ni homogène. Le cerveau y compris adulte est en perpétuelle reconfiguration. À la lumière des récentes découvertes, Pierre-Marie Lledo nous convie à revisiter les mécanismes auxquels sont soumises nos décisions influencées par la sphère émotionnelle. Il évoquera notamment la notion de « libre-arbitre » et de désir. Cette expertise nous permet de mieux connaître l'architecture cérébrale, de mieux se connaître et d'accroître ainsi nos propres performances. Chacun de nous possède un mode de fonctionnement cérébral dominant. Certains ont un cerveau plus orienté vers l'abstraction, d'autres vers le vécu ou le concret. Les recherches scientifiques permettent une meilleure connaissance de la psychologie humaine, et des processus d'attention et de mémorisation.



Je souhaite participer au 175^e dîner-débat de l'Académie du Gaullisme (**mercredi 6 juin 2018**),
présidé par **Pierre-Marie LLEDO** sur le thème «Où en est le cerveau ?».

Nombre de participants _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Nombre de couverts : _____ x 39 € (adhérent) - _____ x 43 € (non adhérent) - _____ x 27 € (moins 25 ans) = _____

**Les inscriptions envoyées non accompagnées d'un chèque ne seront pas prises en compte.
AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÎNER SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.**

Bulletin à retourner à : **ACADEMIE DU GAULLISME** - B.P. 48 - 94700 Maisons-Alfort
(accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme)